



# Rapport d'activités 2022

Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche  
et la Protection du Milieu Aquatique



# SOMMAIRE

## RAPPORT STATUTAIRE

Rapport Moral 2021	Bernard MERLIN	4 à 5
--------------------	----------------	-------

## BILAN ET BUDGET FÉDÉRAL

Commentaires sur comptes 2021	Angéline OGER	6 à 7
Bilan - Compte de Résultat exercice 2021	Angéline OGER	8 à 11
Rapport des Vérificateurs aux Comptes	Jacques BLONDET et Dominique OGER	12
Budget prévisionnel 2022	Félix DURAND	13 à 14

## RAPPORT ASSOCIATIF

Synthèse des activités associatives 2021	Stéphanie FENEON	15 à 16
Gestion des milieux et activités piscicoles	Bernard BOUTEILLER	17 à 22
Développement du Loisir Pêche - animation	Yves ROUVRAY	22 à 34
Développement du Loisir Pêche - communication	Julien TERNUS	35 à 38
Développement du Loisir Pêche - tourisme	Yves ROUVRAY	39
Développement du Loisir Pêche	Yves ROUVRAY	40 à 42
Surveillance et police de la pêche	Bernard MERLIN	43 à 45

## ORGANISATION DE LA FEDERATION

Elections du Conseil d'Administration de la Fédération	46 à 47
Profession de foi	48

# Rapport Moral 2021

Bernard MERLIN, Président Fédéral

Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents d'AAPPMA, cher(e)s délégué(e)s,  
Mesdames, Messieurs,

Bonjour à toutes et tous, merci de votre présence.

Cette Assemblée Générale électorale verra aujourd'hui le renouvellement de notre Conseil d'Administration de la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique, avec un engagement pour les 5 prochaines années.

2 candidates et 13 candidats, soit tout juste 15 postulants pour 15 postes, force est de constater que les volontaires ne se sont pas bousculés. Et malheureusement, ce constat n'est pas propre à notre Fédération, et nous souffrons, comme tant d'autres associations, dans la pêche ou d'autres domaines, d'une véritable crise du bénévolat. La remobilisation de notre réseau et la relance de l'engagement bénévole sera sans aucun doute l'un des grands défis du prochain mandat.

Les élections de ce jour mettront fin à un mandat très particulier, prolongé à 6 ans au lieu de 5 en raison de la pandémie. Mais au-delà de la crise sanitaire, ce mandat a été des plus inhabituels entre la valse des Présidents à la tête de notre structure associative, des démissions de membres du Conseil d'Administration, des départs de personnel, etc., autant d'éléments qui ont déstabilisés notre Fédération et son réseau, mais aussi les salariés, les premiers à avoir subis toutes ces turbulences et leurs conséquences.

Beaucoup d'énergie a dû être engagée pour retrouver une gouvernance interne stable ainsi qu'une place de 1<sup>er</sup> plan auprès de nos partenaires extérieurs. C'est un travail de longue haleine qui s'est engagé depuis bientôt plus de 2 ans et nous n'en sommes qu'au début.

L'arrivée de notre Directrice fin 2019 a permis de changer le climat ambiant. De même que nos élections complémentaires de septembre 2020, qui ont permis d'intégrer à notre Conseil d'Administration de nouveaux administrateurs permettant un renouveau et de relancer une nouvelle dynamique de travail au sein de notre structure.

## REALISATIONS 2021- DEBUT 2022

Mon prédécesseur, Alain JAFFRELOT, avait permis d'initier plusieurs chantiers permettant de remettre la Fédération sur les bons rails. Malheureusement, des problèmes de santé l'ont contraint à abandonner la Présidence de la Fédération, et j'ai donc eu la chance de lui succéder et de poursuivre le travail engagé.

Ainsi, l'élaboration de notre projet associatif, débuté fin 2020, s'est poursuivi tout au long de l'année 2021 pour être validé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 octobre dernier.

Ce projet sera la feuille de route du prochain mandat et tracera le chemin à suivre pour les prochaines années.

Nous avons également remis à jour notre mémento associatif, que nous vous avons distribué ce matin. Ce document est là pour vous apporter tous les supports et les outils dont vous pourriez avoir besoin dans le cadre de la vie de vos associations. Au sein de ce mémento, vous y trouverez entre autres le règlement intérieur, validé également en AG d'octobre dernier. Largement étoffé par rapport à la précédente version, ce nouveau règlement intérieur a nécessité un gros travail de remise à plat et de compléments, pour notamment vous donner une plus grande lisibilité sur le fonctionnement interne de la Fédération, et retisser les liens au sein de notre réseau.

Parmi les projets marquants de 2021, je reviendrais plus spécifiquement sur l'élaboration du film promotionnel de notre Fédération. Je voulais tout particulièrement saluer la contribution de chacun des participants et ce très beau film qui met magnifiquement en valeur notre département et notre loisir.

Preuve en est que nous sommes encore capables de tous nous mobiliser, AAPPMA, pêcheurs, bénévoles, salariés et élus de la Fédération, autour d'un projet commun.

## PROJETS 2022

Après le projet associatif et le mémento, d'autres documents structurants viendront fournir le socle des actions que conduira notre Fédération lors des prochaines années. Je citerais notamment notre Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles, en cours d'élaboration, et qui sera finalisé en septembre prochain. Ce document et les actions qui en découleront ont pour but de contribuer à la restauration des milieux aquatiques. Plus globalement, et plus que jamais, nous devons maintenir notre vigilance quant à la préservation de l'environnement et des milieux aquatiques indispensables pour le développement de notre loisir pêche.

Nous allons également poursuivre tout le travail engagé en termes de communication. Après le film promotionnel et notre participation à un épisode du magazine "La Pêche et les Poissons", avec le lancement de notre chaîne YouTube, nous allons régulièrement publier des vidéos pour faire connaître au plus large nombre notre département, notre loisir et nos actions.

Je finirais mon intervention en remerciant l'ensemble des AAPPMA et leurs bénévoles pour leur travail et leur dévouement à notre loisir pêche.

Merci également à l'ensemble de l'équipe fédérale, et aux salariés en particulier, pour leur engagement et le travail réalisé au quotidien. Je vous demande également de souhaiter la bienvenue à Océane HUET, notre nouvelle animatrice en éducation à l'environnement qui est chargée de développer des nouvelles animations nature.

Avec la prochaine équipe d'élue(s), notre Fédération espère pouvoir poursuivre le travail engagé depuis 2 ans en faveur de la défense des milieux et la promotion de notre loisir, tout en offrant la stabilité qui a tant manqué à notre structure ces dernières années.

# Commentaires comptes 2021

Angéline OGER, Expert Comptable

## Commentaires de l'Expert-Comptable sur les comptes de 2021

Les comptes qui vont être soumis à votre approbation, ont été présentés à la commission des finances le 28 janvier 2022 et arrêtés par votre Conseil d'Administration le 7 février 2022.

Ils appellent les commentaires suivants :

### COMPTE DE RÉSULTAT

Le compte de résultat mesure l'enrichissement ou l'appauvrissement de l'association au cours de l'exercice.

### COMPARAISON RÉSULTAT 2021 - 2020

L'exercice se traduit par un excédent de 53 353 euros contre 12 071 euros l'an passé, soit une hausse de 41 282 euros.

Cette variation s'explique principalement par :

#### Évolutions favorables

• Hausse des prestations vendues (pêche électrique, Maison Pêche Nature)	42 K€
• Subvention pour la réalisation d'un film promotion de la pêche	8 K€
• Évolution favorable du poste produits-charges /travaux	27 K€
• Augmentation des produits divers (amendes)	7 K€
• Indemnité encaissée pour pollution du milieu aquatique	40 K€

#### Évolutions défavorables

• Diminution des cotisations cartes de pêche	2 K€
• Promotion de la pêche (dont réalisation d'un film promotion)	17 K€
• Évolution des frais de personnel	56 K€
• Hausse des frais de déplacements et réceptions	12 K€

Notons, concernant les travaux que sur l'année 2021 :

- 71 chantiers ont été suivis pour un budget global de 525 K€ de dépenses et 289 K€ de subventions prévisionnelles ;
- 34 chantiers ont été ouverts et 37 clos sur l'année ;

Le nombre de chantiers ouverts en 2021 est supérieur à 2020 et le montant moyen par chantier suivi est en diminution.

### BILAN

Le bilan reflète le patrimoine de la Fédération.

L'actif immobilisé net s'élève à 1 433 064 euros (terrains, parts sociales, matériel, constructions). Une part importante concerne le site de MONTAYER.

# Commentaires sur les comptes 2021 (suite)

Les immobilisations financières comprennent les parts sociales BPA pour 200 200 €

Les principaux investissements réalisés en 2021 sont :

• Travaux de terrassement du parking	12 595 €
• Acquisition d'un véhicule utilitaire Renault Master	21 800 €
• Appareils et matériels de pêche	9 017 €

## ACTIF CIRCULANT

Les créances (sommes dues à la Fédération de la Pêche 49) s'élèvent à 264 798 euros. Il s'agit pour l'essentiel de subventions à percevoir (travaux et aides à l'emploi) et de retards de reversements d'AAPPMA.

La trésorerie s'élève à 1 132 818 euros, soit une hausse de 154 404 € en comparaison à 2020.

## DETTES

Le total des dettes s'établit à 534 461 €uros. Elles concernent principalement :

• Dettes vis-à-vis de l'Agence de l'Eau (partie reversée des cartes)	152 070 €
• Vignettes AAPMA	82 322 €
• Les dettes sociales et fiscales	49 401 €
• Les dettes fournisseurs	38 302 €
• Les subventions travaux à verser	177 561 €

## FONDS DÉDIÉS

Les fonds dédiés s'élèvent à 33 750 € au 31 Décembre 2021. Ils concernent les projets suivants :

• Aquariums	20 000 €
• Aménagement du parking	13 750 €

Les fonds dédiés pour le terrassement du parking sont repris sur une durée de 10 ans.

## FONDS ASSOCIATIFS

Les fonds propres de la Fédération s'élèvent à 2 309 129 €uros au 31 Décembre 2021.

## CONCLUSION

L'exercice se traduit par un excédent de 53 353 euros et la situation financière est saine.

Le résultat comprend l'encaissement d'une indemnité dans le cadre d'une pollution et atteinte au milieu aquatique pour un montant de 40 000 €. Conformément à son règlement intérieur, la fédération s'engage à réaliser des travaux de restauration au cours des 3 années suivantes.

Angéline OGER  
Expert-Comptable

ASSOCIATION FEDERATION DE LA PECHE 49

**Projet Etats Financiers**

Exercice du 01/01/2021  
au 31/12/2021

## Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2021	Net au 31/12/2020
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles (1)	10 427	10 427		
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	337 792	23 818	313 974	306 934
Constructions	2 350 877	1 494 972	855 905	912 481
Installations techniques, matériels et outillages industriels	98 691	90 090	8 601	890
Autres immobilisations corporelles	278 239	229 255	48 985	40 745
immobilisations grévées de droit				
Immobilisations corporelles en cours	3 900		3 900	
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations				
Créances rattachées				
Autres titres immobilisés	200 200		200 200	200 200
Prêts				
Autres immobilisations financières (2)	1 500		1 500	1 500
<b>TOTAL I</b>	<b>3 281 626</b>	<b>1 848 562</b>	<b>1 433 064</b>	<b>1 462 750</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks</b>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
<b>Créances</b>				
Usagers et comptes rattachés	41 606		41 606	13 502
Autres Créances	223 193		223 193	285 140
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	<b>18 442</b>		<b>18 442</b>	<b>16 501</b>
<b>Disponibilités</b>	<b>1 114 376</b>		<b>1 114 376</b>	<b>961 913</b>
<b>Charges constatés d'avance (3)</b>	<b>46 659</b>		<b>46 659</b>	<b>36 729</b>
<b>TOTAL II</b>	<b>1 444 276</b>		<b>1 444 276</b>	<b>1 313 785</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 725 903</b>	<b>1 848 562</b>	<b>2 877 340</b>	<b>2 776 535</b>

1) Dont droit au bail

2) Dont à moins d'un an

3) Dont à plus d'un an

## ASSOCIATION FEDERATION DE LA PECHE 49

### Bilan Passif

### Projet Etats Financiers

Exercice du 01/01/2021  
au 31/12/2021

	au 31/12/2021	au 31/12/2020
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>		
<b>Fonds propres</b>		
-Fonds associatifs sans droit de reprise	294 056	294 056
-Ecart de réévaluation		
-Réserves		
-Report à nouveau	1 822 958	1 810 887
-Résultat de l'exercice	53 353	12 071
<b>Autres fonds associatifs</b>		
<b>Fonds associatifs avec droit de reprise</b>		
-Apports		
-Legs et donations		
-Autres fonds associatifs		
-Résultat sous contrôle de tiers financeurs		
<b>Ecart de réévaluation</b>		
Subventions d'investissement (sur biens non renouvelables)	138 762	154 857
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
<b>Total I</b>	<b>2 309 130</b>	<b>2 271 871</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>Total II</b>		
<b>FONDS DEDIES</b>		
Fonds dédiés sur subventions fonctionnement	33 750	35 000
Fonds dédiés sur autres ressources		
<b>Total III</b>	<b>33 750</b>	<b>35 000</b>
<b>DETTES (1)</b>		
<b>Emprunts obligataires</b>		
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)</b>		
<b>Emprunts et dettes financières diverses</b>		
<b>Avances et acomptes reçus</b>		
Dettes fournisseurs	38 302	34 311
Dettes fiscales et sociales	49 401	46 930
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes	415 676	387 531
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	31 081	893
<b>Total IV</b>	<b>534 461</b>	<b>469 664</b>
<b>Ecart de conversion passif</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 877 340</b>	<b>2 776 535</b>
1) Dont à plus d'un an		-35 000
Dont à moins d'un an	534 461	469 664
2) Dont concours bancaire courants et soldes créditeurs de banques		

¶

# Compte de résultat



ASSOCIATION FEDERATION DE LA PECHE 49

Projet Etats Financiers

Exercice du 01/01/2021  
au 31/12/2021

## Compte de Résultat

	Exercice N 31/12/2021	Exercice N-1 31/12/2020
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (1)</b>		
Ventes de marchandises		
Production vendue de biens et services	100 967	65 698
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>100 967</b>	<b>65 698</b>
Production stockée		
Production immobilisée	10 362	15 943
Subventions d'exploitation	210 060	182 321
Reprises sur provisions et transferts de charges	10 781	2 325
Cotisations	613 708	615 736
Autres produits	62 942	46 337
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>1 008 819</b>	<b>928 361</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (2)</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières	50 099	61 399
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés	34 664	27 611
Charges externes (3) (4)	222 369	200 291
Impôts et taxes	9 014	6 260
Salaires et traitements	330 618	290 633
Charges sociales	121 143	105 537
Dotations aux amortissements et provisions		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	81 474	80 740
- Sur immobilisations : dotations aux provisions		
- Sur actif circulant : dotations aux provisions		
- Sur risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	162 828	157 996
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>1 012 208</b>	<b>930 467</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-3 389</b>	<b>-2 106</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>		
- Excédent ou déficit transféré		
- Déficit ou excédent transféré		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits nets sur cessions VMP		727
Autres produits financiers	2 030	867
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>2 030</b>	<b>1 593</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Intérêts et charges assimilées		
Charges nettes sur cessions VMP		
Autres charges financières		
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES</b>		
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>2 030</b>	<b>1 593</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-1 360</b>	<b>-513</b>



ASSOCIATION FEDERATION DE LA PECHE 49

**Projet Etats Financiers**

Exercice du 01/01/2021  
au 31/12/2021

## Compte de Résultat (suite)

	Exercice N 31/12/2021	Exercice N-1 31/12/2020
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opération de gestion	40 000	
Sur opération en capital	14 999	13 808
Reprises sur provisions et transfert de charges		
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>54 999</b>	<b>13 808</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opération de gestion		
Sur opération en capital		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>54 999</b>	<b>13 808</b>
Participation des salariés au résultat		
Impôts sur les bénéfices	1 536	1 224
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	1 250	
Engagements à réaliser sur ressources affectées		
<b>Total des Produits</b>	<b>1 067 098</b>	<b>943 762</b>
<b>Total des Charges</b>	<b>1 013 744</b>	<b>931 691</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>53 353</b>	<b>12 071</b>
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
<b>Ressources</b>		
Bénévolat	8 520	3 563
Prestations en nature		
Dons en nature		
<b>Total</b>	<b>8 520</b>	<b>3 563</b>
<b>Emplois</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole	8 520	3 563
<b>Total</b>	<b>8 520</b>	<b>3 563</b>

- 1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
- 2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs
- 3) Crédit-bail mobilier
- 4) Crédit-bail immobilier

# Vérification des comptes

Jacques BLONDET - Dominique OGER

Nous soussignons, Dominique OGER et Jacques BLONDET, vérificateurs aux comptes, avons procédé à notre mission le vendredi 28 janvier 2022 dans les locaux de la Fédération, plutôt frais en raison des problèmes du chauffage, mais dans une atmosphère chaleureuse en présence des membres du bureau, de Christine DUCHESNES secrétaire comptable et de Mme Angéline OGER du cabinet bakertilly STREGO. Stéphanie FENEON directrice était présente en visioconférence.

Quelques jours avant cette réunion, nous avons reçu deux documents habituels, la balance générale 2021 et le grand livre général des comptes 2021. Nous avons également reçu un tableau récapitulatif indiquant les produits et charges, pour l'exercice 2020, pour le budget prévisionnel 2021 et l'exercice 2021 ainsi que pour le budget 2022. Ce grand tableau que nous réclamions depuis plusieurs années, donne une bonne vision globale et permet de faire des comparatifs facilement.

Le jour de la réunion, nous a été donné et commenté par Mme Angéline OGER le document des états financiers 2021. Nous avons travaillé avec ce document sur la présentation des principaux indicateurs financiers, l'analyse de l'activité, la trésorerie et le bilan. Le budget prévisionnel 2022 a également été présenté. Toutes les précisions demandées ont été à chaque fois fournies par la Fédération et/ou le cabinet d'expertise, le tout dans un très bon état d'esprit et avec plusieurs digressions très intéressantes, notamment sur la politique environnementale de la Fédération.

Nous avons également été invités à la présentation de ces comptes à la séance du conseil d'administration du lundi 7 février mais aucun de nous deux n'était disponible.

## **En conséquence, nous établissons le rapport succinct suivant**

- Faisant suite à une année 2020 très atypique en raison du contexte sanitaire, l'année 2021 se rapproche d'une année plus « normale » au niveau du fonctionnement et se solde par un résultat positif de + 53 K€, le meilleur résultat des 4 dernières années, avec une augmentation de 13 % des produits et une augmentation de presque 9 % des charges. A noter une légère augmentation des cotisations des cartes fédérales ne suffisant pas à compenser la diminution globale des autres cartes.
- L'augmentation des produits vient en partie d'un retour à la normale des activités (recettes de la Maison Pêche Nature, prestations) mais aussi de dommages et intérêts pour pollution et de subventions travaux.
- L'augmentation des charges vient elle aussi en partie d'un retour à la normale de l'activité (frais de mission, consommation d'électricité) mais également de la communication (avec notamment un film promotionnel), de frais d'avocat et de l'augmentation de la masse salariale.

## **Conclusion**

Lors de ces dernières années, nous avons à chaque fois signalé les importantes fluctuations d'un exercice à l'autre, aussi bien dans les produits que dans les charges, rendant d'autant plus périlleuse la bonne tenue des comptes. L'année 2021 nous paraît être une année plus « typique » pouvant servir de référence pour les budgets prévisionnels à venir. Nous attirons néanmoins l'Assemblée générale sur deux points de vigilance particuliers :

- l'augmentation de la masse salariale, avec le recrutement louable en ce début d'année d'une animatrice en éducation à l'environnement, dans un contexte où les subventions pour le personnel sont plutôt à la baisse, devra être financée par des recettes de nouvelles prestations qui restent à mettre en œuvre.
- le risque de diminution de la vente des cartes, avec le réchauffement climatique qui va inéluctablement perturber la pratique de la pêche en saison estivale, obligera probablement la Fédération à améliorer sa stratégie de communication sur sa politique environnementale et halieutique.

Nous félicitons le trésorier pour la bonne tenue de ses comptes et demandons à l'assemblée générale de lui donner quitus pour l'exercice 2021.

Nous restons à votre disposition pour d'éventuelles questions.

# Budget prévisionnel 2022

Félix DURAND, Trésorier Fédéral

## CHARGES

	Budget 2022	Réalisation 2021	Budget 2021
<b>60 - Achats</b>	44 400,00	41 648,00	29 150,00
Achats matières et fournitures	19 550,00	25 958,00	19 550,00
Autres fournitures	24 850,00	15 690,00	9 600,00
<b>61 - Services extérieurs</b>	95 227,00	104 399,00	112 500,00
Locations	52 377,00	64 761,00	67 200,00
Entretiens et réparations	16 850,00	11 695,00	19 300,00
Assurance	20 000,00	18 112,00	20 000,00
Documentation	6 000,00	9 831,00	6 000,00
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	120 450,00	127 112,00	114 200,00
Rémunérations intermédiaires et honoraires	41 000,00	38 801,00	35 000,00
Publicité, publication	50 000,00	50 976,00	39 000,00
Déplacements missions	29 100,00	37 077,00	39 700,00
Services bancaires, autres	350,00	258,00	500,00
<b>63 - Impôts et taxes</b>	13 650,00	7 502,00	9 000,00
Formation continue	8 000,00	2 213,00	4 500,00
Autres impôts et taxes	5 650,00	5 289,00	4 500,00
<b>64 - Charges des personnels</b>	465 797,00	440 887,00	457 026,00
Rémunération des personnels, bureau	347 220,00	329 804,00	325 417,00
Charges sociales	118 577,00	111 083,00	131 609,00
Autres charges du personnel			
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	220 983,00	202 563,82	296 670,00
Subvention travaux aux AAPPMA	156 760,60	84 900,71	213 570,00
Subvention travaux collectivités		23 326,52	
Subvention diverse	10 000,00	10 202,99	38 500,00
Répartition autoproduction	8 500,00	39 736,00	
Subvention répartition EHGO	45 622,40	44 129,60	44 500,00
Gestion courante	100,00	268,00	100,00
<b>66 - Charges financières</b>		1 224,00	
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>			
<b>68 - Dotations aux amortissements, provisions</b>	91 950	81 474,00	85 000,00
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 052 457,00</b>	<b>1 006 809,82</b>	<b>1 103 546,00</b>
Excédent prévisionnel (bénéfices)		53 353,00	

# Budget prévisionnel 2022 (suite)

## PRODUITS

	Budget 2022	Réalisation 2021	Budget 2021
<b>70 - Ventes de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	<b>55 000</b>	<b>69 790,00</b>	<b>55 000,00</b>
Entrée MPN	25 000	29 235,00	25 000,00
Prestations études et recherche	30 000	40 555,00	30 000,00
<b>72 - Production pisciculture, étang</b>		<b>10 362,18</b>	
<b>74 - Subventions d'exploitations</b>	<b>308 844,00</b>	<b>293 343,04</b>	<b>399 115,00</b>
Subvention travaux aux AAPPMA	3 010,00	10 383,00	12 600,00
Subvention travaux fédération	36 457,00	31 631,14	113 515,00
Agence de l'eau, Région, FNPF	75 000,00	61 096,25	85 000,00
Subvention aides à l'emploi	160 000,00	158 730,65	158 000,00
Subvention EHGO	34 377,00	31 502,00	30 000,00
<b>75 - Autres produits de gestion courant</b>	<b>625 223,00</b>	<b>630 119,60</b>	<b>586 569,00</b>
Cotisations	559 600,00	569 496,00	531 569,00
Répartition EHGO	45 623,00	44 129,60	44 000,00
Autres produits dont remboursements	20 000,00	16 494,00	11 000,00
<b>76 - Produits financiers</b>	<b>2 000,00</b>	<b>1 523,00</b>	<b>2 500,00</b>
<b>77 - Produits Exceptionnels</b>	<b>7 305,00</b>	<b>40 026,00</b>	<b>7 305,00</b>
<b>78 - Reprises sur amortissements et provisions</b>	<b>15 000,00</b>	<b>14 999,00</b>	
<b>79 - Transfert de charges</b>			
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 013 372,00</b>	<b>1 060 162,82</b>	<b>1 050 489,00</b>
<b>Insuffisance prévisionnelle (déficit)</b>	<b>- 39 085,00</b>		<b>- 53 057,00</b>

## Commentaires

D'abord le Trésorier dans son intervention n'a pas vocation à faire doublon avec les propos du Président, des vérificateurs aux comptes, et autres intervenants concernés.

Donc, la situation financière de la structure Fédérale laisse apparaître une certaine quiétude. Les fonds associatifs accumulés au fil des ans, sont là. Egalement, nous sommes toujours propriétaire de nos placements chez le Banquier; avec en parallèle un grand zéro dans les cases Emprunts. Bien sûr, la fédération, sur le podium depuis fort longtemps pour le nombre de cartes annuelles vendues. Méfions-nous du trompe l'oeil, le Département Halieutique que nous gérons est quasiment le meilleur de France.

Nous avons des responsabilités hors du commun, donc nous sommes fragiles. Depuis 2020, nos heures de bénévolat sont comptabilisées (C.V.N). Très récemment un investissement majeur a été décidé en C.A Fédéral. Un bâtiment agricole, pour remiser et stocker du matériel divers (y compris le bateau affecté principalement aux Pêches électriques). Le montant sera entre 80 000€ et 100 000€.

Le budget prévisionnel 2022 a été approuvé par le C.A Fédéral le 07 février 2022.

Je tiens à remercier vivement tous ceux qui ont collaboré avec la participation des vérificateurs aux comptes pour la bonne présentation comptable des comptes annuels. Je vous propose de voter ce budget prévisionnel 2022, ainsi que le report à nouveau 53 353.00 euros (c'est à dire le résultat de l'Exercice 2021 sur l'Exercice 2022).

# Synthèse des activités associatives

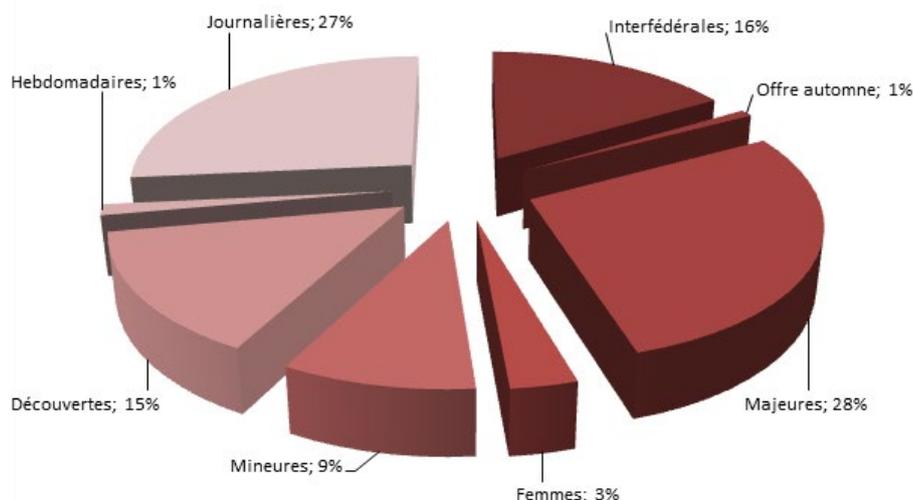
Stéphanie FENEON, Directrice

## LES EFFECTIFS

### COMPARATIF DES VENTES 2020-2021

CARTES	2020	2021	DIFF. (%)
Interfédérales	5 073	5 525	+ 8,91
Offre automne		279	
Majeures/ADAPAEF	9 748	9 468	-2,87
Femmes	1 074	1 066	-0,74
Mineures	3 074	3 057	-0,55
Découvertes	4 588	4 856	+ 5,84
Hebdomadaires	532	437	-17,86
Journalières	10 767	8 920	-17,15
<b>TOTAL</b>	<b>34 856</b>	<b>33 608</b>	<b>-3.58</b>

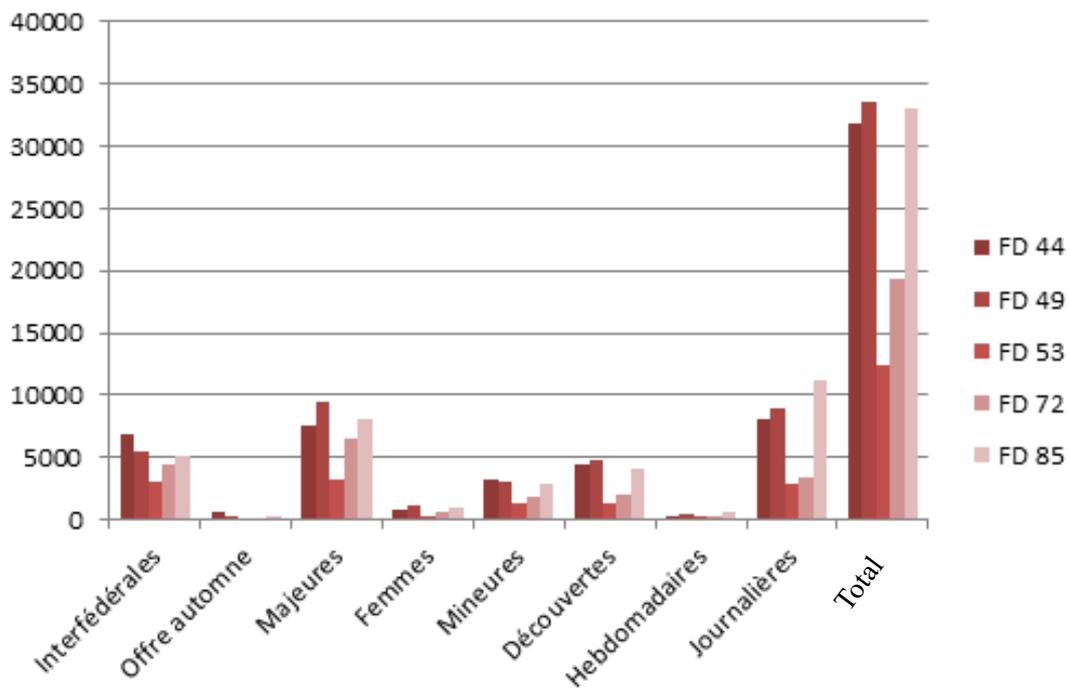
### REPARTITION DES VENTES DE CARTES DE PECHE 2021



### CARTES ASSOCIATION REGIONALE 2021

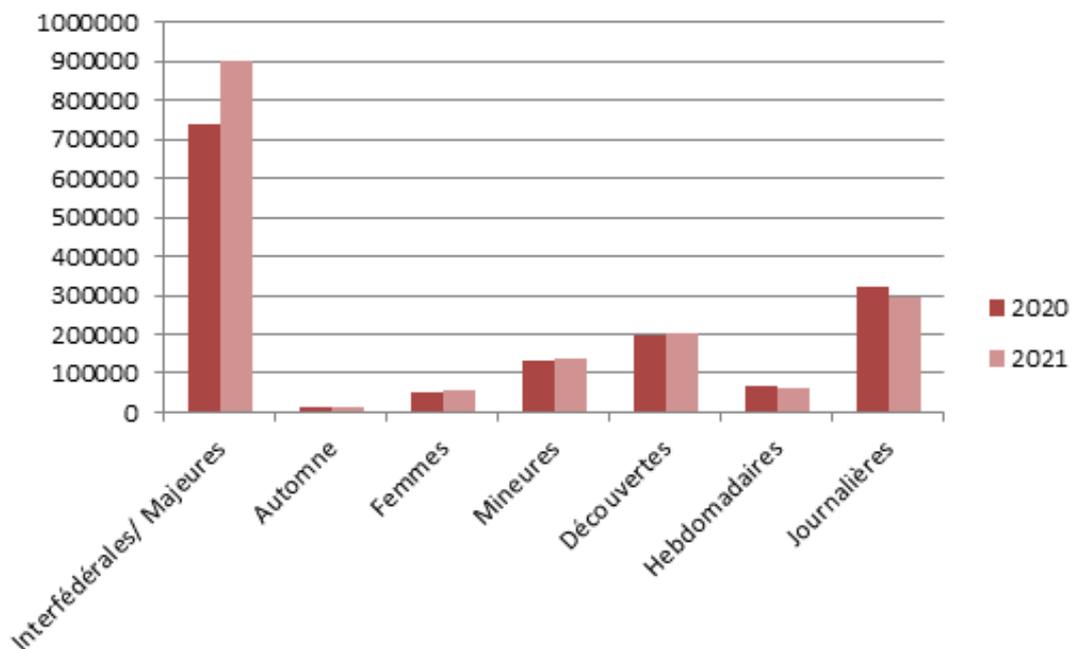
CARTES	FD 44	FD 49	FD 53	FD 72	FD 85
Interfédérales	6 866	5 525	3 034	4 457	5 072
Automne	539	279	52	131	307
Majeures / ADAPAEF	7 569	9 468	3 226	6 510	8 052
Femmes	824	1 066	310	628	898
Mineures	3 199	3 057	1 229	1 792	2 847
Découvertes	4 484	4 856	1 299	2 040	4 084
Hebdomadaires	345	437	330	290	558
Journalières	8 056	8 920	2 906	3 454	11 225
<b>TOTAL</b>	<b>31 882</b>	<b>33 608</b>	<b>12 386</b>	<b>19 302</b>	<b>33 043</b>

# Synthèse des activités associatives (suite)



## VENTES NATIONALES 2020-2021

CARTES	2020	2021	Dif. %
Interfédérales / majeures	740 662	902 132	+21.80
Automne	11 752	12 284	+4.53
Femmes	53 152	58 413	+9.90
Mineures	132 344	138 552	+4.69
Découvertes	195 506	200 645	+2.63
Hebdomadaires	66 746	63 042	-5.55
Journalières	320 431	292 691	-8.66
<b>TOTAL</b>	<b>1 520 593</b>	<b>1 667 759</b>	<b>+9.68</b>



# Gestion des milieux et activités piscicoles

Bernard BOUTEILLER, Vice-Président Fédéral

En 2021, le Service Technique, une fois la réorganisation interne validée et mise en place, a continué son développement en reprenant contact auprès des partenaires extérieurs : avec les Services de l'Etat, les gestionnaires (que ce soit dans le domaine des milieux aquatiques et de la biodiversité) ou les financeurs.

Ainsi, à de nombreuses reprises, la Fédération a réaffirmé son positionnement vis-à-vis des problématiques actuelles comme la continuité piscicole lors de réunions. Elle a rendu des avis techniques ou réglementaires, porté assistance à maîtrise d'ouvrage sur des projets de syndicats de rivières.

## Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et de Gestion des ressources piscicoles (PDPG)

Ainsi, le Plan Départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion des ressources piscicoles (PDPG) lancé début 2020 sera finalisé à la fin de l'année 2022. Il définira les actions (que ce soit les AAPPMA ou la Fédération) que nous devons porter (ou faire porter par nos partenaires) dans les années à venir afin de conserver ou d'améliorer le peuplement piscicole en place.

**PLAN DÉPARTEMENTAL POUR LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA GESTION DE LA RESSOURCE PISCICOLE**

Un outil numérique pour améliorer les peuplements piscicoles

Le PDPG est un document technique qui permet la coordination de la gestion piscicole à l'échelle départementale. Ses objectifs sont :

- D'évaluer la qualité et la fonctionnalité des peuplements piscicoles à l'échelle des contextes,
- De définir un cadre d'action pour l'amélioration de chaque contexte,
- D'être un outil de communication auprès des autres acteurs / usagers du milieu aquatique.

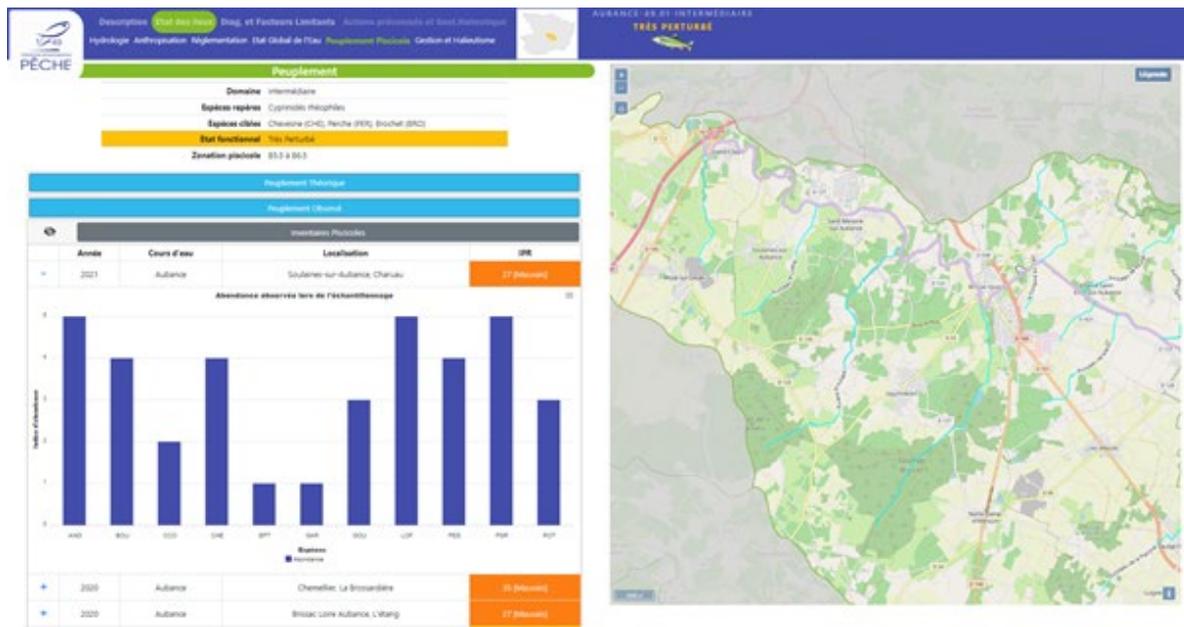
**Le Maine et Loire**

Le département de Maine-et-Loire dispose d'un réseau hydrographique important. La Loire traverse d'est en ouest le département et offre la possibilité de pratiquer de nombreuses techniques de pêche. La richesse halieutique du fleuve royal permet de capturer de nombreuses espèces de poissons. Au nord d'Angers, de grandes rivières comme la Sarthe, la Mayenne, le Loir, l'Oudon et la Maine sont des lieux propices à la pratique de la pêche. Au sud de la Loire, l'Èvre, la Moine, la Sèvre nantaise, le Thouet et le Layon sont les cours d'eau principaux de ce secteur de département.

Nos partenaires | PÊCHE | République Française | Région PAYS DE LA LOIRE | OFB | anjou

L'élaboration de ce document institutionnel représente près de 25% de l'activité du Service Technique et a nécessité l'embauche en CDD de Nicolas PELLETIER, Programmeur / Géomaticien. Il a pour mission de réaliser la base de données cartographique, outil qui nous permettra de mettre à jour, rapidement et régulièrement, les données, définir les actions futures.

La compilation des données existantes (en interne et partenaires) est finie et mise en ligne. La seconde phase (définition des perturbations sur les milieux) est en cours : après avoir consulté l'ensemble des AAPPMA, l'outil est actuellement présenté à chaque gestionnaire afin de co-construire un diagnostic fidèle et complet des dysfonctionnements du milieu sur chaque bassin versant.



Suite à cela, sur chaque bassin versant, des actions visant l'amélioration du milieu et du peuplement piscicole, seront définies pour être validées lors de réunions de secteurs qui regrouperont les AAPPMA, les gestionnaires et la Fédération.

Parallèlement à cela, les Services de l'Etat, les financeurs et les SAGE seront invités à une réunion (avril 2022) de présentation de cet outil afin que celui-ci soit pris en compte dans les prochains Contrats Territoriaux.

## Études et actions sur les milieux

Parallèlement à l'élaboration du PDPG, le Service Technique a continué à mener des études (expertises, conseils, suivis des actions des partenaires départementaux) et des projets de restauration de milieux aquatiques (dans le cadre des CTMA, d'actions propres à la Fédération...), des suivis piscicoles (pêches électriques), des empoissonnements des cours d'eau et plans d'eau du département, des aménagements à vocation piscicole, mais aussi des pêches de sauvetage.

A cela s'ajoute, les missions de veille « technique » comme la participation à des programmes départementaux (qualité d'eau par exemple), le suivi des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), des enquêtes publiques et autres avis techniques (consultation écourues Layon, continuité Evre...). A noter que cette année, le Schéma Directeur d'Aménagement des Eaux (document cadre fixant les orientations des programmes de travaux futurs) a redéfini son programme pour les années 2022-2027. La Fédération s'est fortement mobilisée pendant cette consultation afin de défendre nos valeurs.

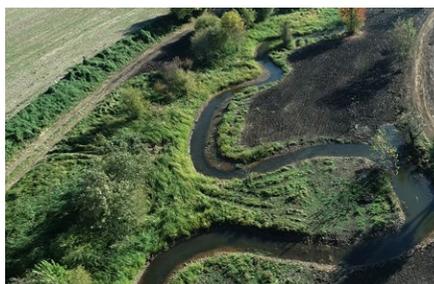
En 2021, la Fédération a aussi participé à des projets comme l'amélioration de la morphologie sur l'Aubance ou la continuité piscicole sur la Moine.

Sur l'Aubance, en partenariat avec le Syndicat Layon Aubance Louets, ce sont près de 2 km de cours d'eau qui ont été entièrement restaurés : modification du tracé, alternance de zones de radiers et de fosses, préservation de zones humides, maintien de la ligne d'eau tout en effaçant le clapet du pont des Buttes.

# Gestion des milieux et activités piscicoles



Avant



Après

Sur la Moine, la Fédération de pêche a suivi les travaux de continuité piscicole au niveau de l'ouvrage de Moulin Cassé : une passe à poisson a été réalisée ainsi que la mise en place de radiers et seuils sur le bief afin de retrouver un niveau suffisant à la vie piscicole.



Arasement de l'ouvrage et pose d'un double radier (chantier en cours)

## Pisciculture

Les résultats de l'année 2021 sont encore impactés par les pertes subies lors de l'été 2019. Les pêches ont toutefois été correctes. Nous avons cependant déploré une perte importante de géniteurs brochets issus de l'étang de la Motte qui avaient subis du braconnage, ne permettant pas de la mise en charge correcte des divers bassins de Reproduction Naturelle Aménagée ou frayères.

Le printemps sec a aussi perturbé le bon fonctionnement des frayères à brochets, diminuant la surface de certaines voir l'assèchement pour d'autres.

Concernant les bassins de RNA (Reproduction Naturelle Aménagée) de Montayer, les résultats ont été bons pour deux d'entre eux, le troisième étant en baisse de production depuis deux ans. Une réflexion a de ce fait été lancée sur le mode de fonctionnement et sur la quantité de plancton disponible pour les alevins à un stade donné qui aurait pu diminuer la productivité du bassin.

24 parts ont été distribuées sur les secteurs ne disposant pas de frayères naturelles.

Bilan des dotations fédérales :

Gardons	Tanches	Brochetons 8 semaines	Brochets 1 été	Brochets 2/3 étés	Perches	Carpes 1 à 3 kg	Carpes 3 à 6 kg	Carassins
357 kg	46,8 kg	4388 indiv.	1039 kg	24,6 kg	12,8 kg	153,4 kg	136,9 kg	28,5 kg

Le Conseil d'Administration de la Fédération a validé le financement d'un plan de soutien pour le brochet sur la Loire pour une durée de trois ans (2020/2021/2022). En 2021, l'action a eu lieu le 25 novembre où 1000 kg de brochets d'un été ont été réintroduits dans la Loire sur 10 secteurs : Villebernier, Saumur, Saint Clément des Levées, Gennes, Saint Mathurin sur Loire, Juigné sur Loire, Les Ponts de Cé, Chalonnnes, Montjean sur Loire et Montrelais.

# Gestion des milieux et activités piscicoles

Achats groupés : comme chaque année, la Fédération propose à ses AAPPMA de participer à un achat groupé de poissons ou de larves de brochets à vésicules résorbées :

Gardons	Tanches	Larves de brochets	Brochetons 4 semaines	Brochets 1 été	Brochets 2/3 étés	Perches	Sandres	Black-bass
1310 kg	510 kg	33 500 indiv.	3 000 indiv.	420 kg	450 kg	590 kg	95 kg	104 kg

## Classement en zone Indemne – Plan National d’Eradication et de Surveillance (PNES)

Afin de valider notre démarche de classification sanitaire en zone indemne, une seconde visite de l’inspectrice de la Direction Départementale des Populations 49 (DDPP 49) a eu lieu le 6 décembre 2021. La démarche sera poursuivie en 2022, 2023 puis 2024 afin d’obtenir notre statut d’exploitation indemne de maladies contagieuses. Le prochain prélèvement par le vétérinaire, aura lieu le 4 mars 2022 associé à un contrôle sanitaire de l’installation par la DDPP 49 (exigence du protocole de classification).

Matériel : remplacement du Peugeot BOXER après 15 années de bons et loyaux services.

## Suivi de frayères naturelles 2021

Afin de vérifier le fonctionnement naturel de certaines frayères, un Indice Ponctuel d’Abondance (IPA) a été réalisé sur la frayère de la Baumette, de Lézigné et celle de Durtal le 4 mai 2021 où plusieurs brochetons ont été pêchés, preuve de leur fonctionnalité. Cependant, la frayère de Lézigné a un problème d’étanchéité du fond qui ne permettant pas de maintenir en eau les zones de frais suffisamment longtemps en eau. Une réflexion est en cours pour réaliser des travaux.

## Bilan des empoissonnements d’AAPPMA

Réception de l’ensemble des fiches de 2020 en décembre 2021 (beaucoup de retardataires).

Pour information, les empoissonnements 2020 ont représentés :

	Gardons (en kg)	Tanches (en kg)	Brochets (en kg)	Brochetons (nb)	Sandres (en kg)	Perches (en kg)	Carpes (en kg)	Black-bass (en kg)	Carassins (en kg)	Tuites (en kg)
Dotations FD 49	433	38	1067,9	4370	20,4	13,9	658,4	8,8	43	0
Pisciculteurs	2640	397	2390	1000	420	1057	40	81	0	800
<b>TOTAL</b>	<b>3073</b>	<b>435</b>	<b>3457,9</b>	<b>5370</b>	<b>440.4</b>	<b>1071</b>	<b>698.4</b>	<b>89.9</b>	<b>43</b>	<b>800</b>

Tous ces empoissonnements ont représentés près de 94 000 euros en 2020.

En attente des retours des empoissonnements 2021 pour faire le bilan.

## Pêches de sauvetage – Bilan des prestations 2021

Dates	Bénéficiaires	Moyens Humains	Mode opératoire	Montant (€ TTC)
30/04/2021	Syndicat Layon Aubance Louets	5	Filets	3 325
3/08/2021	Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents	2	Martin-pêcheur	1 200
9/09/2021	Département de Maine et Loire	6	Martin-pêcheur	3 150
23/09/2021	Syndicat du Bassin de l'Oudon	4	Martin-pêcheur	1 200
4/11/2021	Commune de Chemillé en Anjou	5	Filets	2 500
			<b>TOTAL (€ TTC)</b>	<b>11 375</b>

### Missions statutaires de sauvetage

Dans le cadre de nos missions, nous sommes amenés à réaliser des opérations de sauvetage de poissons :

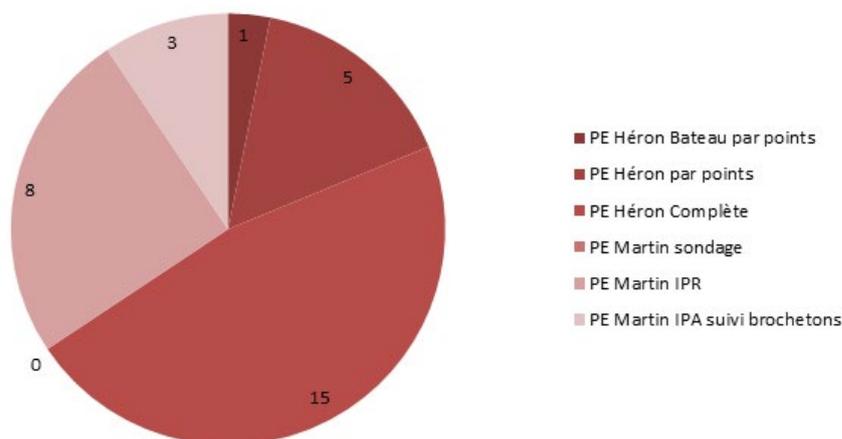
- l'Oudon à la Chapelle sur Oudon suite aux écourues.
- l'Authionceau à Longué-Jumelles suite à un problème d'ouvrage.

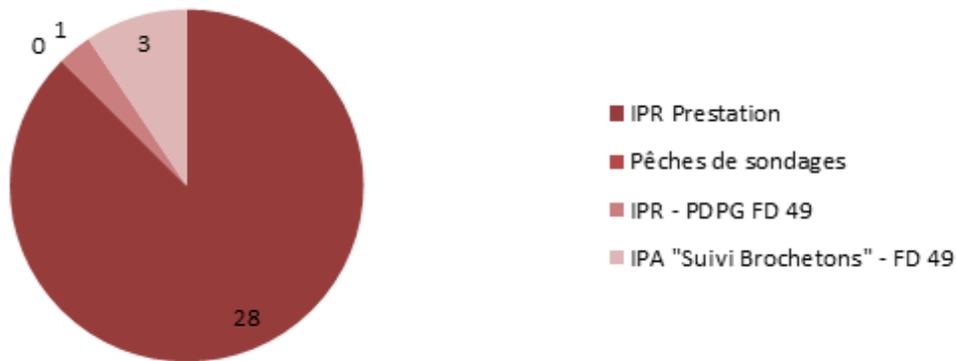
### Cormorans

Un groupe de travail « Cormorans » a été constitué à l'initiative de la Fédération de pêche 49 et de la Direction Départementale des Territoires pour mieux connaître les populations de Grand Cormorans sur le département et leur impact sur les populations piscicoles des eaux libres et des eaux closes. La première réunion a regroupé les pisciculteurs, les pêcheurs, les propriétaires d'étangs privés et la Direction Départementale des Territoires. Elle a permis de faire un état des lieux du statut de Grand Cormoran au niveau national, de discuter des études faites sur son impact et d'étudier les actions menées pour réguler l'espèce.

### Prestations/ Etudes :

Bilan des Pêches électriques 2021





*IPR : Indice Poisson Rivière*

A noter le remplacement de 5 IPR au Martin-Pêcheur par 5 IPR Héron en raison de la casse du Martin-Pêcheur. Ce qui a conduit au remplacement de l'appareil datant de 2004 pour un montant de 6 235 euros TTC (prise en charge de 50 % par la FNPF).

Annulation d'une prestation IPR au Martin-Pêcheur pour le SBO en raison de l'assec du ruisseau des Houssaudières.

Toutes ses prestations sont suivies d'une étude et d'un rapport écrit transmis au commanditaire.

Montant des prestations facturées en 2021: **27 590 Euros TTC** .



## Perspectives 2022

Le travail principal portera sur le Plan Départemental pour la Protection du Milieu Aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG). Ce document permettra la définition d'actions portant sur les cours d'eau, visant à restaurer les milieux, ce qui profitera aux populations piscicoles. Le PDPG se veut donc un document objectif basé sur une approche technique de l'état fonctionnel des rivières.

En 2022, la Fédération continuera d'assister les syndicats dans la réalisation de leurs travaux (ex: restauration morphologique et continuité piscicole à la Jubaudière). Elle mènera aussi plusieurs études pour la réalisation des travaux en 2023 (diversification des habitats sur l'aval du Porame) ou pour faire porter des actions d'amélioration de la capacité d'accueil (par exemple sur la Layon à Martigné Briand).

# Développement du Loisir Pêche

Yves ROUVRAY et Julien TERNUS, Vice-Présidents Fédéraux

En plus d'Anthony BOULESTREAU, chargé de Développement-Tourisme, Jocelyn DROCHON, Chargé de Développement-Communication et de Julien SAUVETRE, coordinateur développement, nous avons renforcé le service avec le recrutement d'une animatrice éducation environnement, Célia PICACHE, durant 4 mois.

Comme chaque année, les missions du service ont essentiellement porté sur des actions :

- D'éducation en direction de différents publics (scolaires, centres de loisirs, associations diverses, grand public)
- De gestion et soutien aux actions éducatives des AAPPMA (écoles de pêche/Ateliers Pêche Nature)
- De communication, de promotion et de développement du loisir pêche
- De développement du tourisme pêche

## Actions éducatives « Pêche et milieux aquatiques »

Après une année 2020 très impactée par le contexte sanitaire, nous avons vécu un retour à la quasi-normale en 2021 que ce soit en termes d'actions éducatives auprès des scolaires, ou au niveau des Accueils de loisirs (ALSH) et des camps « pêche » que nous accueillons à Brissac-Quincé. Les animations « Pêche » grand public ont tiré leur épingle du jeu en juillet et août.

### Animations auprès des scolaires : 1610 enfants/69 classes/45 écoles

Nous avons comme chaque année réalisé plusieurs types d'animations, que ce soit en classes dans le cadre de partenariats avec les syndicats de rivières, ou dans le cadre du label touristique « station verte », avec les AAPPMA, ou encore au sein de notre Maison Pêche Nature.

Depuis plusieurs années maintenant, nous contribuons aux programmes pédagogiques en matière de sensibilisation à la protection des milieux aquatiques mis en place par certains syndicats de rivières :



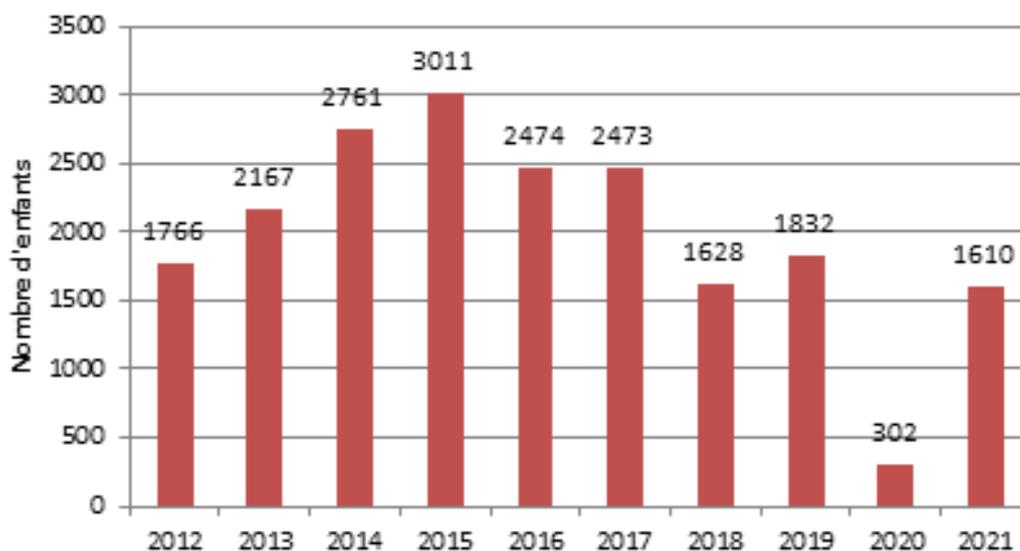
- SAGE Layon - « EAU 2021-2022 Layon Aubance Louets » avec 20 classes pour 11 écoles
- Syndicat Mixte des Bassins Evre-Thau-St Denis (SMIB) avec 10 classes pour 9 écoles
- Syndicat de Bassin de l'Oudon (SBO) avec 4 classes de l'école de Segré
- Syndicat Mixte Bassin de l'Authion et de ses Affluents (SMBAA) avec 9 classes pour 5 écoles

Dans cadre du label touristique « station verte », partenariat entre la FNPF et la fédération française des stations vertes, une ½ journée de découverte de la pêche a été réalisée avec 95 enfants de 4 écoles (5 classes) de Montreuil-Bellay, et 97 enfants de 2 écoles (4 classes) de Pouancé.

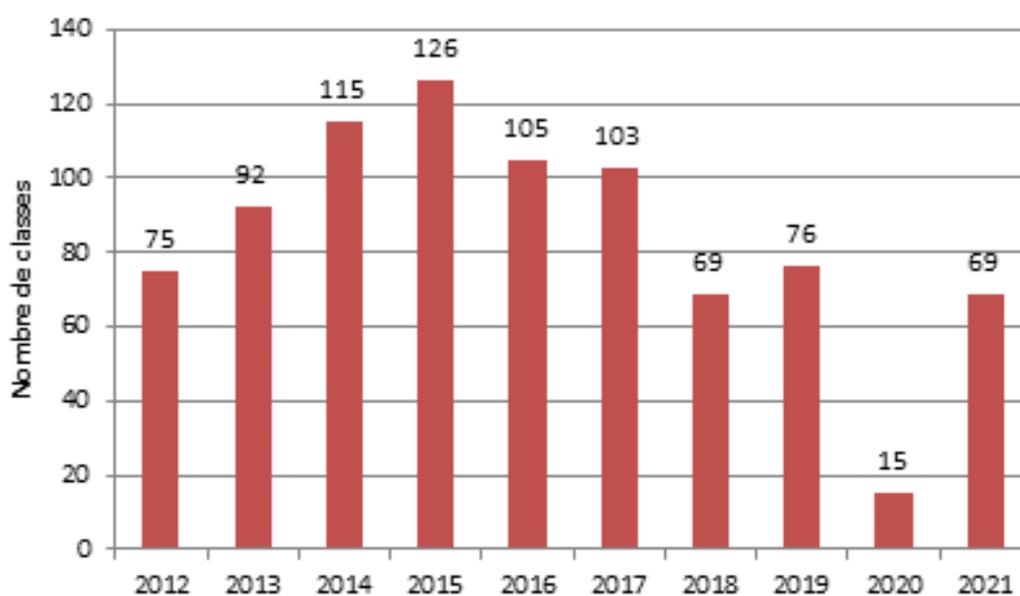
En partenariat avec l'AAPPMA « Les Gaules du Lathan », une animation à la journée (poissons, pêche) avec 2 classes de 6ème soit 53 élèves, a eu lieu le 25 mai 2021 au plan d'eau de la Louisière à Mouliherne.

Au-delà des animations en classes ou sur des sites extérieurs, nous accueillons également les écoles sur notre site de la Maison Pêche Nature. La fin d'année scolaire est d'habitude favorable aux venues des écoles à la MPN à Brissac-Quincé. Au total nous avons accueilli 10 classes de 7 écoles différentes en juin et début juillet 2021, soit 246 enfants au total.

## Animations auprès des scolaires



## Animations auprès des scolaires



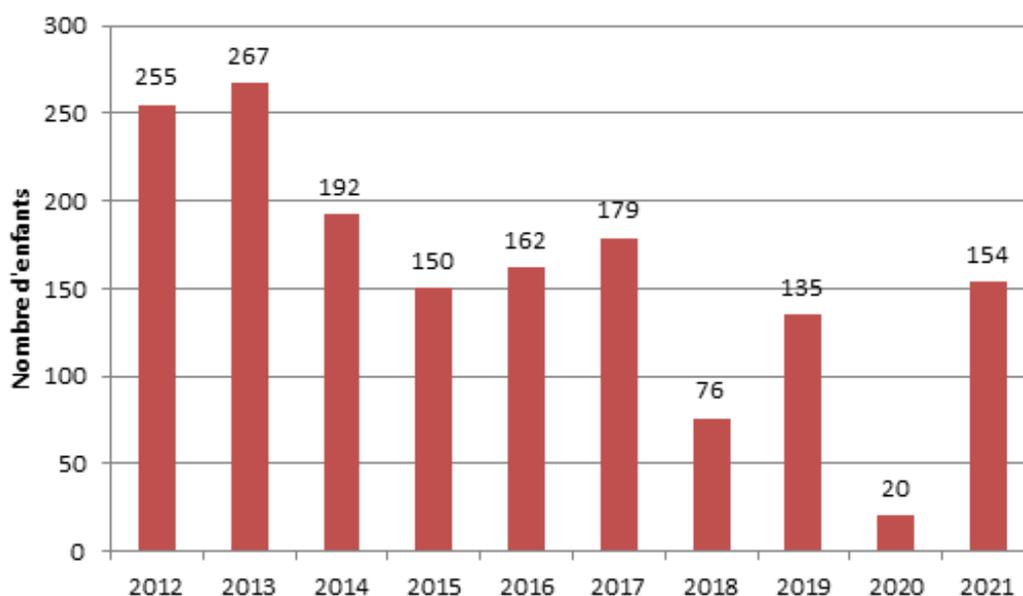
Toutes animations auprès des scolaires confondues, ce sont au total 45 écoles et 1610 enfants qui ont pu découvrir la pêche et les milieux aquatiques en 2021 (contre 12 écoles et 302 élèves en 2020).

## Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

**Le Point Accueil Jeune (PAJ) : 154 enfants**

Après une année 2020 qui a vu l'annulation de la plupart des camps « pêche » de juillet-août en raison de la crise sanitaire, nous avons pu voir un retour à la normale en 2021. Nous avons ainsi accueillis 10 structures pour un total de 154 enfants sur la période des vacances d'été.

### Point Accueil Jeunes



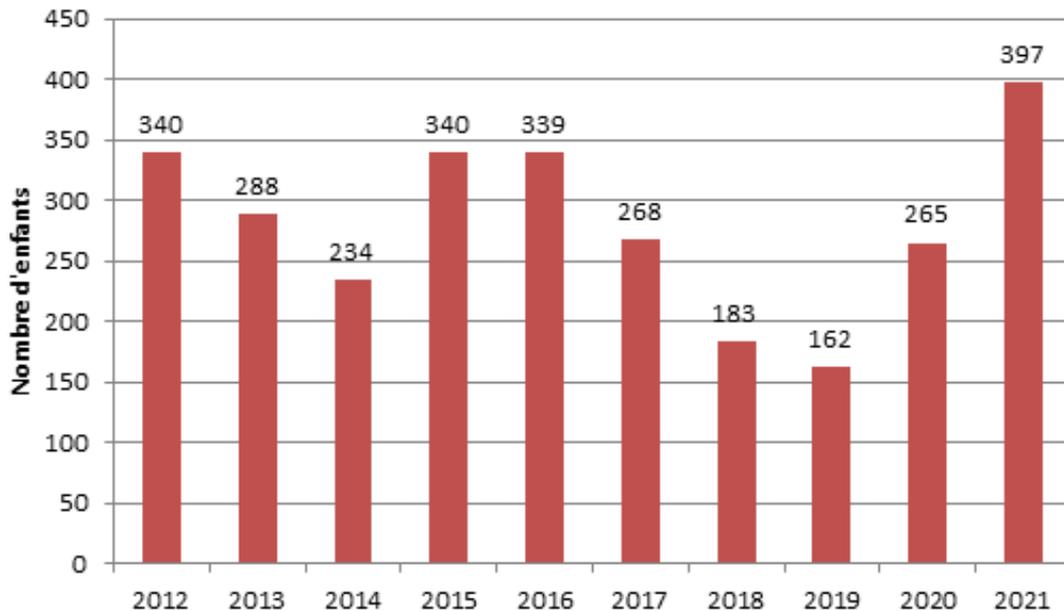
**Les ALSH et les jeunes à la ½ journée ou journée : 397 enfants**



C'est le public pour lequel la crise sanitaire a finalement eu peu d'influence. En 2021, nous avons même connu la participation la plus forte depuis 10 ans avec 397 enfants qui ont pris part à nos animations à la Maison pêche Nature ou sur des sites extérieurs.

À noter que dans le cadre d'un partenariat avec Naturoloisirs à Pouancé nous avons réalisé 5 animations cette année, avec 5 groupes en camp sur leur Point Accueil Jeune.

## Accueils de loisirs



### Les animations grand public « pêche » : 324 jeunes et 65 adultes

Nous proposons différents types d'animations : des animations ponctuelles d'initiation, des animations de découverte et de perfectionnement ou encore des animations suivies.

Nous abordons différentes techniques et proposons en conséquence différents stages :

- pêche au coup
- pêche à la grande canne
- pêche au feeder
- pêche des écrevisses
- pêche des carnassiers du bord ou en float tube

Le fort engouement pour les activités de proximité et de pleine nature constaté en 2020 suite à la crise sanitaire s'est poursuivi en 2021.

Pour rappel, les cartes de pêche sont offertes aux enfants de moins de 12 ans dans le cadre de ces animations grand public, comme d'ailleurs pour les scolaires ou les centres de loisirs.

Il est à noter que ces animations amènent une logistique importante, notamment en termes d'inscriptions des participants.

Pour cette raison, les inscriptions aux activités ayant lieu sur le territoire de la Communauté de Communes de Loire Layon Aubance sont gérées par l'Office de Tourisme Destination Anjou Vignoble et Villages basé à Chalonnes-sur-Loire et Brissac-Quincé.

Les communes classées stations vertes, conventionnées avec la Fédération (Montreuil Bellay, Pouancé et La Ménittré), gèrent également les inscriptions des animations grand public.

# Développement du Loisir Pêche - animation

- **Je découvre la pêche : 220 jeunes et 20 adultes**

L'animation consiste en une initiation à la pêche au coup, 1<sup>ère</sup> des pêches, afin de donner l'envie aux participants de continuer et de les orienter vers des animations de découverte ou de perfectionnement ainsi que vers les Ateliers Pêche Nature de leur secteur.

Accessibles à partir de 7 ans, les animations durent 2h30 pour un tarif de 8€.

Toutefois, cette activité peut être gratuite sur certains lieux par le biais de conventions passées avec les communes classées « stations vertes » (Montreuil Bellay, La Ménitrie et Pouancé). Dans d'autres cas, ce sont les AAPPMA qui peuvent choisir de les financer.

En 2021, 37 animations ont été réalisées.

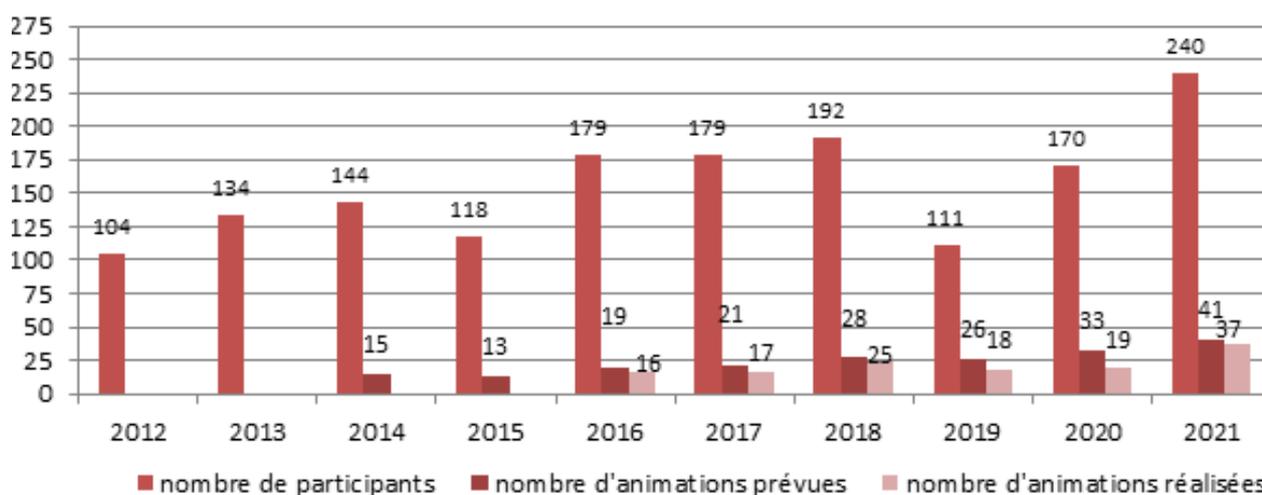


Quatre dates ont été annulées par manque de participants. Pour rappel, les vacances de printemps ont été déplacées au dernier moment.

Le service développement a donc effectué dans l'urgence, suites aux annonces gouvernementales, un changement de son programme d'activités pour répondre à la restriction de déplacement dans un rayon de 10 km autour du domicile, et aux groupes de 6 personnes maximum sur l'espace public.

Les animations ont eu lieu à la MPN, mais aussi sur différents sites du département comme par exemple au Parc André Delibes à Saint-Sylvain d'Anjou, à la Boire de la Rompure (Drain), sur les bords de l'Oudon au Lion d'Angers, ou bien à la Louisière (Mouliherne).

## Evolution de l'animation "Je découvre la pêche"



- **Je découvre la pêche à la grande canne : 10 jeunes, 3 adultes**

L'objectif est de leur montrer une évolution de la pêche au coup, plus technique. Les sessions d'animations

# Développement du Loisir Pêche - animation

proposées, qui durent 3h pour un tarif de 10€, s'adressent à des enfants plus âgés, à partir de 11 ans. L'idée est là aussi de les orienter vers les Ateliers Pêche Nature de leur secteur.

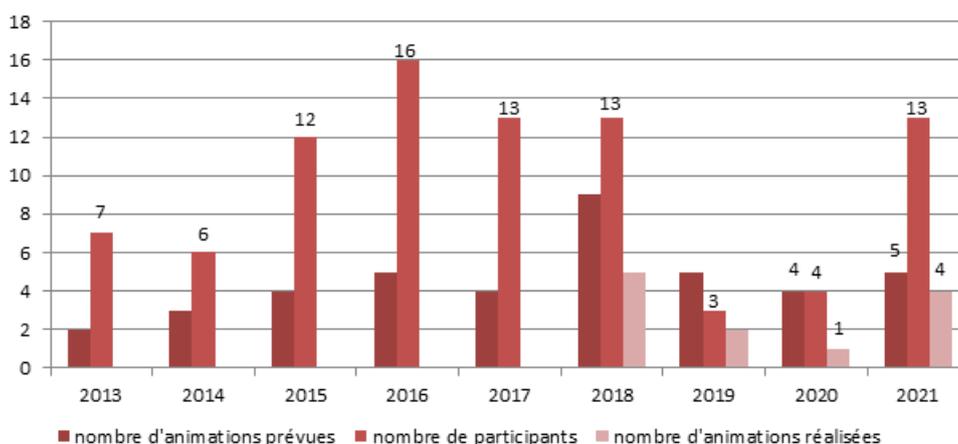
On constate depuis plusieurs années que cette technique de pêche est clairement en perte de vitesse auprès des jeunes, voir même inconnue.

C'est donc une des animations que nous avons le plus de mal à remplir, à moins de proposer une pêche de gros poissons. Nous espérons créer des plans d'eau de type carpodrome à l'avenir sur lesquels la Fédération et les AAPPMA pourraient faire découvrir cette pêche de sensation.



En 2021, 4 animations a eu lieu à la MPN, à Montjean sur Loire, Champocé sur Loire, Mouliherne.

## Evolution de l'animation pêche à la grande canne

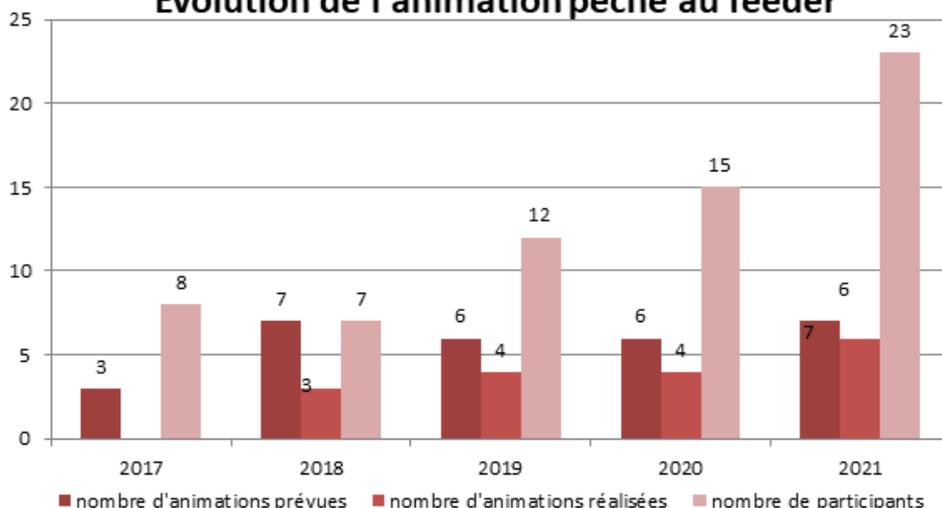


### • Je pêche au feeder : 20 jeunes et 3 adultes

Technique intéressante mais finalement peu connue encore par les jeunes. Nous avons réalisé 6 animations, et avons intégré en 2021 la manifestation estivale « Été au Lac » sur les bords du Lac de Maine à Angers.

Nous avons pu dans ce cadre proposer des animations gratuites, car financées par la ville d'Angers. Les animations « Je pêche au feeder » s'adresse à un public à partir de 11 ans pour des sessions de 3h au tarif de 15€.

## Evolution de l'animation pêche au feeder



# Développement du Loisir Pêche - animation

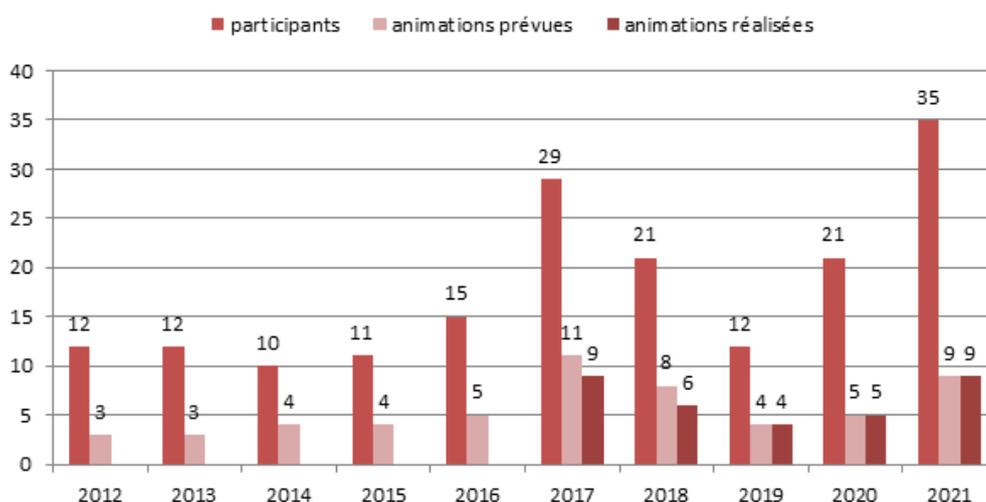
## • Je pêche mon 1er brochet : 23 jeunes et 12 adultes

Il s'agit d'une initiation à la pêche des carnassiers aux leurres afin de leur donner les 1<sup>ères</sup> sensations de la pêche du brochet. Les animations proposées s'adressent à un public à partir de 11 ans, par sessions de 3h au tarif de 15 €.

En 2021, 8 animations ont été réalisées à la MPN et 1 à Montreuil sur Loir.



## Evolution de l'animation "je pêche mon 1er brochet"

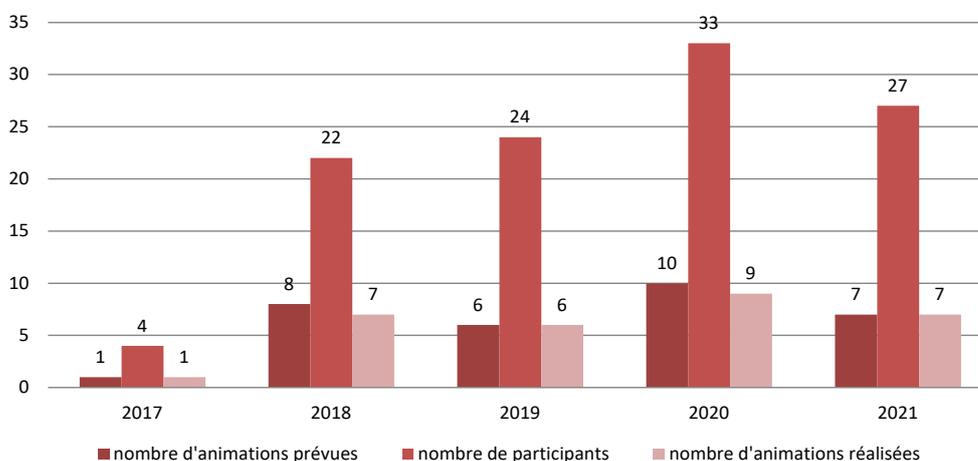


## • La pêche en float tube : 22 jeunes et 5 adultes

L'animation consiste en une découverte du maniement de cet engin pour se faire une idée avant un achat éventuel. Elle est destinée à un public à partir de 11 ans pour une durée de 3h au tarif de 15 €.

En 2021, 7 animations ont été réalisées pour 27 participants. Ces activités ont eu lieu à la MPN et à Montreuil Bellay.

## Evolution de l'animation pêche en float tube



## • Stages carnassier du bord ou en float tube

Se déroulant sur une journée complète, ces stages comportent une partie théorique avec reconnaissance des poissons, leur écologie, la réglementation, le matériel et une partie pratique dans l'étang de Montayer.

Ces stages d'une journée, s'adressent à un public à partir de 11 ans aux tarifs de 25 € (jeunes) ou 55 € (adultes).

En 2021, les sessions se sont déroulées sur 6 dates et 24 personnes y ont participé (8 adultes sur 2 journées et 16 jeunes sur 4 journées)



## • La pêche des écrevisses : 6 jeunes et 5 adultes

Lancé en 2019, ces activités permettent de pêcher et de découvrir une espèce moins connue que les poissons.

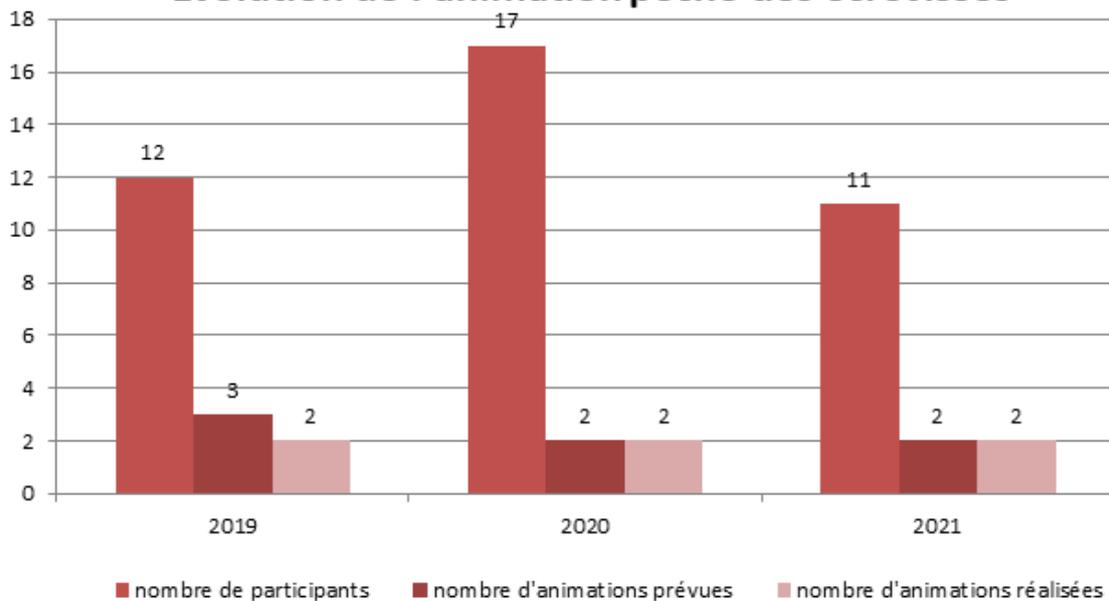
Les animations proposées s'adressent à un public à partir de 7 ans, par sessions de 2h30 au tarif de 8 €.

En 2021, 2 animations ont été réalisées pour un total de 11 personnes.



C'est la seule activité que nous proposons où les participants peuvent repartir avec le résultat de leur pêche, après avoir chatré les écrevisses.

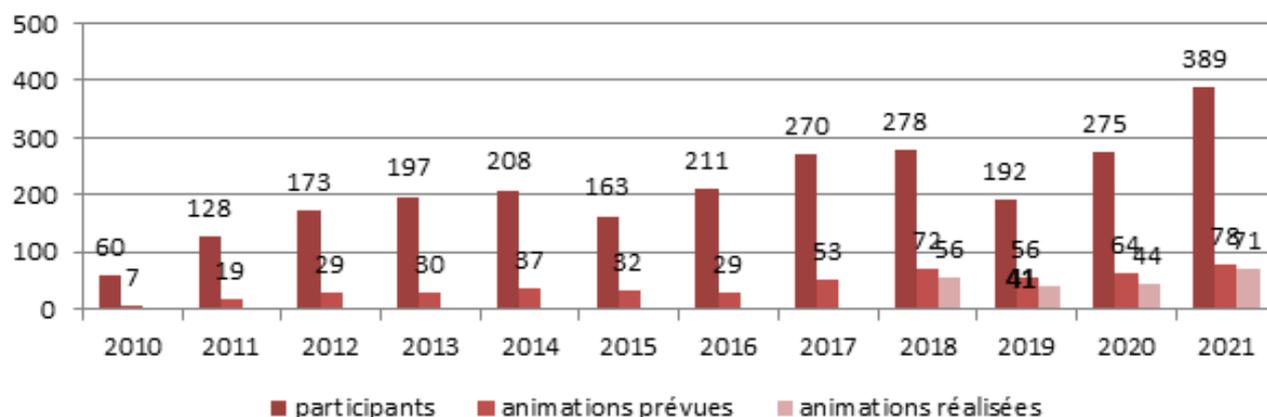
## Evolution de l'animation pêche des écrevisses



# Développement du Loisir Pêche - animation

• Bilan annuel Animation pêche : au total, 324 jeunes et 65 adultes et en 2021

## Evolution du nombre d'activités pêche pour le grand public et du nombre de participants



### Les animations Éducation à l'Environnement : 21 personnes

En vue de diversifier nos propositions d'animations envers le grand public et de faire découvrir notre Maison Pêche Nature sous un autre angle que par les animations pêche, nous avons proposé plusieurs animations de découverte de l'environnement durant l'été 2021. Ces animations sont ouvertes aux familles avec des enfants âgés de 6 ans. Le tarif unique est de 7 € par personne.

L'ensemble de ces activités n'ont pas été réalisées, par manque d'inscrits : 11 enfants et 10 adultes y ont participé.



<b>Mercredi 7 juillet</b>	<b>Visite du site et aquariums / invertébrés.</b>
<b>Mardi 20 juillet</b>	<b>Découverte Faune/Flore</b> Insectes, poissons, oiseaux et végétaux se côtoient au bord de l'étang. Partons à la découverte de la faune et de la flore de Montayer au travers d'activités ludiques et d'une balade au bord de l'eau.
<b>Mercredi 4 aout</b>	<b>Paysage nature</b> Réapprenons à observer le paysage. Lecture de paysage, mise en couleur à l'aquarelle et essai sur un sujet en mouvement (poissons)
<b>Judi 5 aout</b>	<b>Visite du site et aquariums / invertébrés.</b>
<b>Mercredi 11 aout</b>	<b>Découverte Faune/Flore</b> Insectes, poissons, oiseaux et végétaux se côtoient au bord de l'étang. Partons à la découverte de la faune et de la flore de Montayer au travers d'activités ludiques et d'une balade au bord de l'eau.
<b>Judi 12 aout</b>	<b>Grand Jeu biodiversité</b>
<b>Mardi 17 aout</b>	<b>Paysage nature</b> Réapprenons à observer le paysage. Lecture de paysage, mise en couleur à l'aquarelle et essai sur un sujet en mouvement (poissons)

# Développement du Loisir Pêche - animation

## Journées du Patrimoine : 66 personnes

En 2021, nous n'avons pas pris part à la Journée Nature Junior (conjointement avec la Fédération de Chasse), et la rencontre inter-AAPPMA ainsi que la fête départementale de la pêche à la Maison Pêche Nature de Brissac-Quincé n'ont pas eu lieu en raison du contexte sanitaire.

Mais nous avons pour la 1<sup>ère</sup> fois pris part aux Journées du patrimoine. Nous avons ouverts les portes de la MPN le samedi 18 septembre 2021 avec 3 créneaux de visite d'1h30 chacun, répartis sur la journée. L'accès était gratuit mais sur réservation au préalable. Si nous avons souhaité à la base faire un lien avec l'histoire du château de Brissac, en définitive les 66 personnes (41 adultes et 25 enfants) qui sont venues étaient avant tout là pour découvrir notre pisciculture et notre Maison Pêche Nature.

Tous nos remerciements à la Société d'Histoire de Brissac et de Quincé pour les éléments historiques fournis pour préparer ces visites.

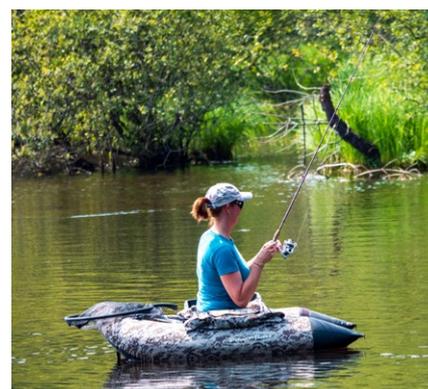


## Journées « découverte du site de Chambiers » : 34 personnes

Nous avons également réalisé une journée « Découverte de Chambiers et du black-bass » le 6 juin 2021. L'office de tourisme Anjou Loir et Sarthe basé à Durtal, a proposé de mettre en place un évènement autour de l'étang de Chambiers, pour mettre en avant le site et la pêche du black-bass.

Au cours de cette journée sur site, nous avons donc proposé des activités gratuites (matériel fourni) autour de la pêche du black bass (en float-tube ou wading), ainsi que des animations nature avec pêche à l'épuisette des petites bêtes et découverte de la faune et de la flore du site.

Au total, 16 personnes ont pris part aux animations pêche et 18 personnes aux activités découverte nature.



## Conférence pêche

Sur le même principe qu'en 2019, nous avons proposé une conférence sur « Apprendre à bien utiliser son sondeur », animée par Fred LAVION et Laurent LESEIGNEUR. Tout pêcheur détenteur d'une carte de pêche personne majeure ou interfédérale pouvait participer à cette conférence. Elle s'est tenue le 2 septembre 2021 devant une assistance de 32 personnes. Une partie de la conférence a également été diffusée en live sur Facebook.

# Développement du Loisir Pêche - animation

## Gestion et soutien aux actions éducatives des AAPPMA

### Atelier Pêche Nature (école de pêche)

De par ses statuts, toute AAPPMA peut créer un Atelier Pêche Nature : « Participer à l'organisation et à la connaissance de la pratique de la pêche, à toutes les actions en faveur de la promotion et du développement du loisir pêche... »



Le responsable local en est le président de l'AAPPMA.

L'AAPPMA doit donc remettre à la Fédération un dossier de validation de l'école de pêche. Une création dans une AAPPMA sans demande de validation n'est pas reconnue.

Une école de pêche est définie par un ensemble de séances d'animations avec le même public.

Dans ces écoles de pêche, 4 points doivent être abordés :

- Le respect du poisson
- La prise de conscience du caractère fragile et irremplaçable des milieux aquatiques
- Le respect de soi-même et d'autrui
- La connaissance du rôle des AAPPMA

Une école de pêche est reconnue à partir de 10 heures avec un même groupe.

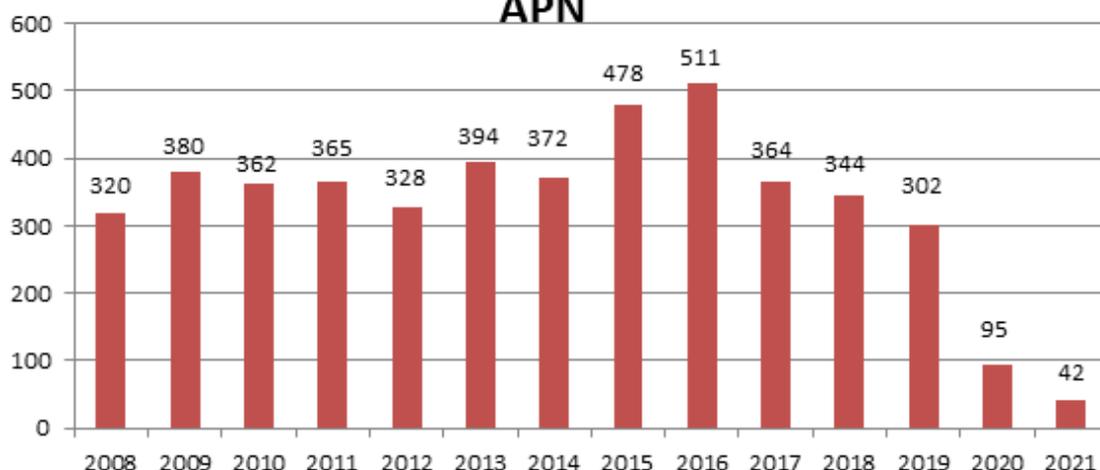
Des aides financières sont attribuées par la fédération :

- Une école de pêche effectuant entre 10 et 14 heures d'activité avec le même groupe bénéficiera de 10 € par participant
- Une école de pêche effectuant 15 heures minimum avec le même groupe bénéficiera de 15 € par participant.

Dans ce contexte de pandémie Covid19, 3 AAPPMA ont réalisé un APN. Ce qui représente un total de 42 participants.

La subvention de « fonctionnement » s'est élevée en 2021 à 605 €

## Evolution du nombre de participants dans les APN



# Développement du Loisir Pêche - animation

La FNPF nous a envoyé durant l'été 2021, la nouvelle charte de sécurité des Ateliers Pêche Nature.

Les dossiers de validation sont donc nouveaux et nous les feront parvenir aux AAPPMA qui souhaitent mettre en place des Ateliers en 2022. Ce document est fait pour assurer la sécurité des participants, mais aussi et surtout protéger les animateurs et les présidents d'AAPPMA en termes de responsabilités.

Une autre préconisation de la FNPF est d'orienter vers un fonctionnement des Ateliers sur plusieurs mois, à la façon de clubs sportifs.

## Découverte/initiation pêche

Ces activités moins contraignantes car ponctuelles, sont plus faciles à mettre en place.

Les animations découvertes sont forcément elles aussi à la baisse. Le recensement de celles-ci indique 141 heures d'animations réalisées par 47 animateurs de 6 AAPPMA pour encadrer 199 personnes (écoles, grand public, centres de loisirs et espaces jeunesse).

## Prêt de matériel

Les associations ont la possibilité d'emprunter :

- Simulateur de pêche : simulateur, TV et canne à disposition des AAPPMA
- Barnums : 2 stands de dimension 3,5m x 4,5m
- Expositions : 1 nouvelle exposition sur les techniques de pêche (en roll up et en rigide).
- Aquariums : avec matériel de filtration, d'oxygénation et support
- Tapis de lancer pour acquérir de la précision
- Jeu de pêche magnétique pour les plus petits.
- Tapis de lancer pour acquérir de la précision

## E. Pass Culture Sport

Mis en place par la région des Pays de la Loire, ce dispositif est une aide dédiée aux jeunes ligériens pour favoriser leurs insertions dans la société et le monde du travail.

Le pack pour plus d'autonomie « Pack 15-30 » a pour objectif de réduire, par exemple, les inégalités d'accès des jeunes au logement (caution régionale pour le logement), à la santé (pass complémentaire santé), à la mobilité (tarification spéciale) et aux pratiques culturelles sportives et citoyennes à travers le E. pass culture sport destiné aux 15 – 19 ans.



La Fédération de pêche a intégré ce dispositif depuis 2015 pour faciliter l'accès à la pêche aux adolescents. Ainsi, tout jeune âgé de 15 à 19 ans peut bénéficier d'une réduction de 16 € sur sa carte de pêche.

Concrètement, la marche à suivre est la suivante :

- Acheter sa carte de pêche
- Envoyer à la Fédération de pêche de Maine et Loire :
  - o Une copie de la carte de pêche
  - o Envoyer le E. pass pratique artistique ou sportive donnant la réduction de 16 €
  - o Un RIB pour que la fédération effectue le remboursement



## Actions de promotion et de communication

### Réalisation d'un film promotionnel sur la pêche de loisir

Un des gros projets de l'année 2021 a été la réalisation d'un film promotionnel sur la pêche de loisir dans le département. Ce petit film de quelques minutes devait mettre en avant les différentes techniques de pêche possibles de pratiquer dans le département et la valorisation des paysages et du patrimoine du département (châteaux, fleuve, vignoble, etc.).

Le réalisateur de ce film a été Olivier Naimi, habitué dans la réalisation de films de pêche depuis 8 ans pour des magazines ou des marques de pêche.



11 journées au total ont permis de capturer de nombreuses images sur différents lieux du département. 2 journées supplémentaires ont été consacrées à des prises de vue en drone.



La sortie du film était prévue initialement à l'automne mais des journées supplémentaires de tournage ont été ajoutées en octobre et décembre. Au total, ce sont plus de 100 figurants qui sont intervenus grâce à l'aide de plusieurs AAPPMA ayant apportées leur contribution.

Ce film a été réalisé grâce au partenariat et au soutien financier d'Anjou Tourisme, du Département de Maine et Loire et de la Fédération Nationale de Pêche en France.

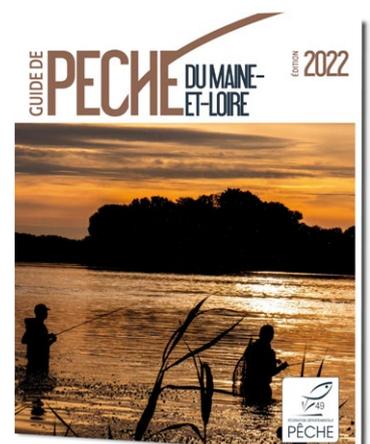
L'intégralité des images tournées seront récupérées par la Fédération afin de les valoriser sur sa chaîne YouTube, créée en janvier 2022. Anjou Tourisme utilisera également des images de pêche dans le cadre de ses futures campagnes de promotion de l'Anjou.

Le film a été diffusé le 10 mars 2022 sur sa page YouTube. Il est visible sur les différents outils de communication de la Fédération et sera utilisé dans le cadre de manifestations de promotion de la pêche.

### Le Guide du Pêcheur 2021

Le Guide du Pêcheur 2022 a été fait en interne pour la réalisation des différents contenus et en externe pour la mise en page et la création graphique (Agence Atmosphère). Comme l'an passé, le guide est resté sur un format A5 avec une insertion d'un plan détachable « réglementation » qui recense différentes informations (carte du département, plans d'eau, contacts des AAPPMA, réserves, quotas, horaires légaux, etc.).

Le plan « réglementation » a été réalisé en interne dans son intégralité. Lors de contrôles réalisés dans le cadre de la police de la pêche, il n'est pas rare de trouver ce plan avec les affaires de pêche et la carte de pêche.



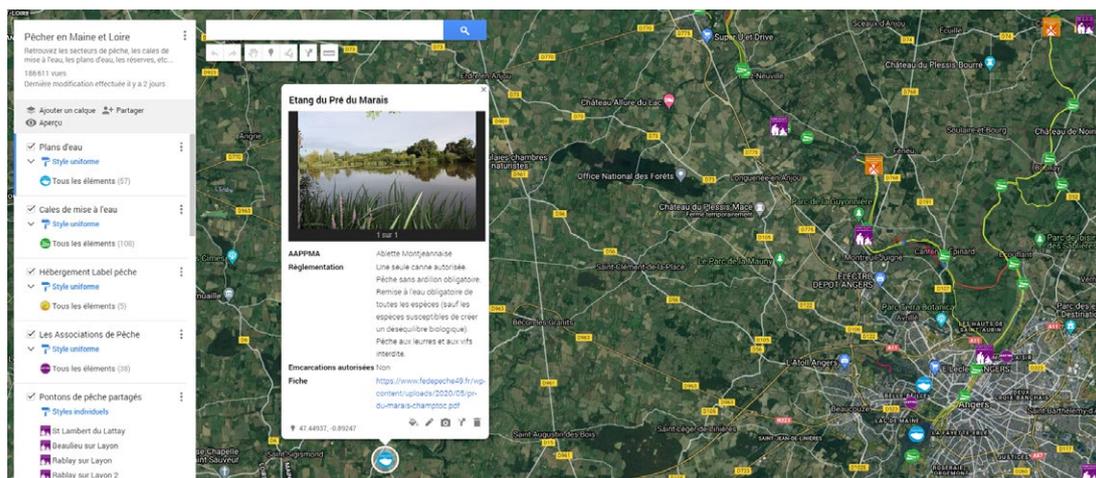
## Carte interactive

Lancée début 2020, la carte interactive recense les éléments suivants :

- réserves spécifiques ou annuelles (zones cartographiées validées par arrêté préfectoral)
- parcours carpe de nuit (zones cartographiées validées par arrêté préfectoral)
- cales de mise à l'eau
- pontons sécurisés
- AAPPMA
- plans d'eau
- hébergements pêche

Cette carte est mise à jour régulièrement suite aux travaux qui sont menés dans le département ou en début d'année, avec le nouvel arrêté préfectoral. Durant l'année 2021, les informations concernant la réglementation des plans d'eau, les cales de mise à l'eau et les pontons sécurisés ont été améliorées et ainsi enrichies afin de mieux renseigner les adhérents.

Ce sont plus de 190 000 visiteurs qui sont venus consulter cette carte depuis son lancement. Ce chiffre prouve qu'elle est utilisée régulièrement et c'est sans doute la preuve que cette carte est appréciée par les pêcheurs et leur permet de répondre à des questions réglementaires (exemples : limites de réserves ou de parcours carpe de nuit). Pour rappel, cette carte permet de se géolocaliser depuis un smartphone.



## Pages Facebook et Instagram de la Fédération de pêche de Maine et Loire

La Fédération de pêche comporte aujourd'hui une page Facebook avec près de 5 900 abonnés. Le principal avantage de Facebook est qu'il est un média instantané.

Aujourd'hui, beaucoup d'utilisateurs passent par cet intermédiaire pour poser leurs questions sur la réglementation pêche ou pour d'autres sujets. Elle permet d'apporter de la visibilité sur les activités de la Fédération ou des AAPPMA.

Depuis avril 2021, la Fédération a sa page Instagram et permet de diffuser des informations. Ce média permet de toucher un public plus jeune.

## Participation à un film sur la pêche de l'aspe avec le magazine La Pêche et les Poissons

En octobre dernier, la Fédération a participé à la réalisation d'un film sur la pêche de l'aspe (principalement) dans le Maine et Loire. Dans le cadre de la série « J'irai pêcher chez vous » lancée en janvier 2021, le

magazine La Pêche et Les Poissons diffuse une vidéo sur sa chaîne YouTube à chaque début de mois et paraît aussi sur la chaîne Chasse et Pêche. Les précédents numéros de la série ont été réalisés dans différentes régions de France.

Les images ont été tournées sur la Maine, la Loire et la Sarthe pour la partie pêche. Des aspes, perches, chevesnes ou silures sont les poissons capturés au cours de la vidéo. Les images sur la réalisation d'une pêche électrique ont été tournées sur le ruisseau du Pont Laurent à Botz en Mauges avec des salariés de la Fédération et sur la valorisation du parcours famille au Hameau de l'Evre à Montrevault.



La vidéo a été lancée début décembre dernier et est visible en accès libre sur la page YouTube de la Pêche et les Poissons. Elle va être rediffusée à plusieurs reprises sur la chaîne Chasse et Pêche.

## Réalisation des affiches / flyers / dépliants

Tout au long de l'année, des affiches, flyers, dépliants, ... sont réalisés pour la Fédération ou les AAPPMA (assemblées générales, concours de pêche, animations pêche, Ateliers Pêche Nature, valorisation des activités de la Maison Pêche Nature, etc.)

Pour rappel, l'ensemble des AAPPMA peut s'appuyer sur la Fédération pour la réalisation de supports de communication.



## Communication via le site [www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr)

Le mailing via la base de données mails du site [www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr) a été utilisé à de nombreuses reprises en direction des adhérents ayant renseignés sur leur mail lors de l'achat de leur carte de pêche.

Pour rappel, chaque AAPPMA peut exploiter cet outil pour informer leurs adhérents sur leurs différentes actions (date d'Assemblée Générale, manifestation, Atelier Pêche Nature, ...).

## Presse

Des communiqués de presse pour l'ouverture de la pêche à la truite (13 mars 2021) et l'ouverture de la pêche du brochet (24 avril 2021) ont été réalisés et diffusés auprès de la presse locale. Quelques articles sont parus dans le Courrier de l'Ouest et Ouest France suite à ces envois.

D'autres sujets ont également été traités au cours de l'année : convention de partenariat avec Anjou Tourisme, Assemblée Générale de la Fédération, animations pêche, poids économique de la pêche de loisir, etc.

## Réalisation de la signalétique intérieure de la Maison Pêche Nature

Afin de moderniser les locaux de la Maison Pêche, plusieurs réalisations ont été lancées sur le bâtiment : réalisation de visuels sur les espaces vitrés, réalisation de panneaux informatifs, réalisation d'une exposition sur les techniques de pêche, réalisation d'expositions photos sur la pêche ou sur les invertébrés aquatiques afin d'habiller les murs, etc.

## Qui sont les pêcheurs du département ?

Qui sont les pêcheurs du Maine-et-Loire ? Dans une étude, la fédération départementale a essayé de dresser leurs profils. En 2019, la fédération de pêche du Maine-et-Loire comptait 30 365 adhérents. Parmi eux, 31 % de jeunes (6 à 24 ans), 39 % d'adultes (25 à 54 ans) et 30 % de seniors (55 et plus). Une des particularités du département est sa jeunesse : ce sont les enfants qui pêchent le plus en Maine-et-Loire puisque 19 % des pêcheurs ont 15 ans ou moins, un taux bien au-dessus de la moyenne régionale.

Comme sur le plan national et régional, les pêcheurs sont en grande majorité des hommes : en Maine-et-Loire moins d'un pêcheur sur dix est une femme.

En ce qui concerne la situation socioprofessionnelle des pratiquants, 45 % sont des retraités ou de personnes sans activité professionnelle ; 27 % sont des employés ou



Le Maine-et-Loire compte de nombreux jeunes adeptes de la pêche. **Photo: ANJOU TOURISME**



La chance au pied de l'ancien couvent de la Baumette. **Photo: CC BY/ANJOU TOURISME**

## A SAVOIR Chiffres et réglementation

Le Maine-et-Loire compte 35 000 pêcheurs. Certains font partie des 3 associations de pêche agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPMA) ou de l'Association de pêcheurs amateurs aux engins. Chacun peut assouvir sa passion du long de 2 300 km de rivières et sur 500 hectares de plans d'eau. Dans le département, 49 espèces de poissons sont recensées.

La saison de pêche du brochet va du black-bass à l'été du 1<sup>er</sup> janvier au dernier dimanche de janvier puis du 24 avril au 31 décembre. Pour le sandre, c'est du 1<sup>er</sup> janvier au dernier dimanche de janvier et du 15 mai au 31 décembre. Par arrêté préfectoral, des tailles

minimales de capture sont fixées pour les espèces de poissons suivantes : brochet (60 cm), sandre (50 cm), black-bass (30 cm).

La taille de capture est un outil réglementaire, pour permettre à certaines espèces (celles les plus prises par les pêcheurs) d'avoir la chance de se reproduire au moins une fois avant d'être capturables. L'augmentation des tailles en 2017 a donc pour but de laisser davantage de temps à ces espèces pour se reproduire. Les poissons qui n'atteignent pas la taille légale de capture, doivent être obligatoirement remis à l'eau immédiatement » rappelle la fédération départementale de pêche.

## La pêche pèse économiquement

À la demande de la fédération de pêche régionale et départementale, une étude chiffre le poids économique de la pêche de loisir dans le département à 10,2 millions d'euros p

Quel est l'impact de la pêche dans l'économie locale ? Pour le savoir, la fédération de pêche du Maine-et-Loire, en collaboration avec l'association régionale des fédérations de pêche et de protection du milieu aquatique des Pays de la Loire, ainsi que les quatre autres fédérations départementales, ont fait réaliser une étude pour connaître le poids socio-économique de la pêche de loisir.

Et selon cette étude, la pêche de loisir a un véritable impact sur l'économie locale. Cette année, ce sont plus de 35 000 pêcheurs qui ont été comptabilisés par la fédération de pêche départementale. « Les activités liées à la nature comme la pêche ont beaucoup développées l'année dernière, on fait face à une augmentation de 15 % en terme d'adhérents », explique Jocelyn Drochon, responsable développement et communication au sein de la fédération départementale. Il faut alors savoir qu'un pêcheur du Maine-et-Loire dépense en moyenne 665 euros par an (année 2019).



Des millions d'euros de dépenses locales. **Photo: ANJOU TOURISME**

C'est donc au total 14,6 millions d'euros qui ont été dépensés par les pêcheurs sur l'année 2019. « Il y a eu beaucoup de cartes de pêche à la journée dernièrement, à cause de la crise météo il y a eu aussi fort ce qui est magasin de pêche et quelques guides qui proposent des prestations », dit Jocelyn Drochon. La pêche fait vivre l'économie locale puisque plus de la moitié des dépenses (environ 8,3 millions d'euros) sont faites localement. Le poids économique de la pêche de loisir est de 10,2 millions d'euros.

Pour pêcher, il faut s'équiper, se loger, se déplacer. Ainsi, l'impact de la pêche dans l'économie locale n'est pas négligeable.

En compte les dépenses directes liées à la pêche (matériel, guides, matériel). Au niveau régional, la pêche représente pas moins de 192 emplois directs et indirects.

Le tourisme de pêche se développe en Anjou. Ces pêcheurs représentent une aubaine économique pour le département. En 2019, les pêcheurs avaient dépensé localement 8,3 millions d'euros. « Les fédérations et les associations de pêche de Maine-et-Loire. À cela s'ajoutent 41 emplois induits chez les fournisseurs de pêcheurs (vendeurs de matériel, location de matériel, etc.) », dit Jocelyn Drochon. « Les fédérations et les associations de pêche de Maine-et-Loire. À cela s'ajoutent 41 emplois induits chez les fournisseurs de pêcheurs (vendeurs de matériel, location de matériel, etc.) », dit Jocelyn Drochon.

## Sandre : la saison est lancée

Trois semaines après le brochet, malgré la pluie et le vent, les pêcheurs ont posé leurs cannes sur les bords de rivières, dès les premières heures hier, pour l'ouverture de la pêche du sandre.

Le vent agit les prairies couvertes de brouillard. Il bouillonne les vagues, remue la surface de la Loire et amène les vagues jusqu'à moins de dix mètres de Gérard et Benoît, père et fils. Ils, très tôt, samedi matin, les deux hommes se sont installés au pied du pont du chemin de fer à Bouchemaine. Le ciel est gris et les nuages encore plus sombres. Ils ont posé leurs cannes et attendent. Bien embrouillés, le castor se balade à l'eau. Les pêcheurs ont bien l'habitude de pêcher dans l'eau mouillée, 15 ans, et Benoît, 32 ans, ont pu profiter de la pêche à 9h.

« On s'est levé tôt, on a commencé à pêcher dans le fleuve et profiter de la pêche », dit Gérard. « On a de la chance, il y a de la pêche, on a de la pêche, on a de la pêche », dit Benoît. Les pêcheurs ont bien l'habitude de pêcher dans l'eau mouillée, 15 ans, et Benoît, 32 ans, ont pu profiter de la pêche à 9h.



Gérard et Benoît, père et fils, sont venus hier matin poser leurs cannes à pêche au pied du pont du chemin de fer, à Bouchemaine, pour l'ouverture de la saison du sandre. **Photo: ANJOU TOURISME**

« On oublie pas nos soucis, on se libère », dit Gérard, 75 ans. Seulement, ce matin, ce ne sont pas les soucis qui ont empêché Gérard et Benoît de venir pêcher. « On a de la chance, il y a de la pêche, on a de la pêche », dit Benoît. Les pêcheurs ont bien l'habitude de pêcher dans l'eau mouillée, 15 ans, et Benoît, 32 ans, ont pu profiter de la pêche à 9h.

« Depuis dix jours, j'y suis allé tous les jours », dit Gérard. « On a de la chance, il y a de la pêche, on a de la pêche », dit Benoît. Les pêcheurs ont bien l'habitude de pêcher dans l'eau mouillée, 15 ans, et Benoît, 32 ans, ont pu profiter de la pêche à 9h.

**Courrier de l'ouest**  
Angers - Nord-Anjou

## Fortes précipitations : l'Anjou sous surveillance

Hier soir, Météo France a maintenu jusqu'à ce dimanche midi le Maine-et-Loire en alerte orange pluie-inondation. La Loire-Atlantique est passée en alerte rouge.

## La pêche, un atout touristique

ANJOU. La Fédération départementale et Anjou tourisme ont signé un partenariat visant à promouvoir la pêche et à en faire un atout touristique supplémentaire du Maine-et-Loire.



ANJOU. La Fédération départementale et Anjou tourisme ont signé un partenariat visant à promouvoir la pêche et à en faire un atout touristique supplémentaire du Maine-et-Loire.

FRANCE MONDE. Des mangers de leur restaurant à la fleur.

FRANCE MONDE. La beauté pour le plaisir et l'aventure se joue aussi dans les eaux d'État-Louis.

DERNIÈRE PAGE. Aya Nakamura apparaît au pied d'un écran géant vidéo « Forêt ».

**Aujourd'hui**  
Dans votre page sports  
Prévisions et résultats

## Football. Face à Metz, le SCO veut retrouver son allant

Coque de France. L'indisponible de Coque est indisponible au programme.

Basket. Cholet arrache un succès dans les dernières secondes à Strasbourg (73-70).

Faits divers. Carabohage en pleine ville à Saumur : cinq blessés.

Sécurité. Les pompiers de Maine-et-Loire célèbrent leur journée nationale.

Segre. Valérie Damidot au salon de Thabait comme chez elle.

Saint-Aubin-de-Luigné. Le domaine Deslauriers change de main, pas de philosophie.

Néel. Un nouveau directeur de la zone de pêche de la Loire-Atlantique.

Néel. Un nouveau directeur de la zone de pêche de la Loire-Atlantique.

## Fortes de 35 000 adhérents, la Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique a tenu son assemblée générale hier, dans ses locaux de Brissac-Quierzy. Cette assemblée a été l'occasion pour le président de la Fédération, Bernard Merlin, d'affirmer que « contrairement à ce que pensent certains partis politiques et certaines associations, la pêche est un loisir compatible avec le respect et la préservation de la biodiversité ».

Des premiers mots adressés aux adhérents « inquiets » par la remise en cause de leur loisir. Sur ce point, le président de la Fédération a reçu le soutien de la députée Stella Dupont, présente à l'assemblée générale. Elle aussi a regretté « cette petite musique malsaine qui stigmatise sur une méconnaissance de la pêche ». Elle a salué les pêcheurs, « premiers observateurs de la nature, premiers intervenants dans la protection de la biodiversité ».

De biodiversité, il en a en effet été souvent question lors des 3 h 30 de discussions. Les adhérents présents ont voté leur règlement intérieur, le prix des cotisations, les objectifs de la Fédération, mais ont aussi débattu des dates d'ouverture de la pêche et de la taille autorisée pour prélever certains poissons. Un minimum de 40 cm a par exemple été fixé pour pêcher un black-bass. Aucune limite, par contre, pour les perches. Pour l'ouverture du carnassier, les dates actuelles ont été maintenues : dernier samedi d'avril pour le brochet, 15 mai pour le sandre.

Ces considérations propres aux pêcheurs votés et entérinées, la Fédération de pêche a signé une convention avec Anjou Tourisme. Elle acte un partenariat visant à promouvoir l'atout touristique que est la pêche, dans un territoire comme l'Anjou où elle tient une place particulièrement importante. Philippe Chalopin, président d'Anjou Tourisme et conseiller départemental en charge du tourisme, a assuré « l'attachement » du Département « aux activités de loisir traditionnelles ».

Selon lui, la Fédération de Maine-et-Loire est « une composante importante » du vivre ensemble et de la préservation de l'environnement. « Nous soutenons sans réserves vos activités » a-t-il assuré.

« Pouvoir pêcher, un atout touristique supplémentaire » PHILIPPE CHALOPIN, Président d'Anjou Tourisme

M. Chalopin a ensuite mis en avant l'activité touristique : « En Anjou, cela représente plus d'un milliard d'euros de chiffre d'affaires, 10 000 emplois directs, trois millions de visiteurs, 176 sites répertoriés ». Le président d'Anjou tourisme a noté que le département compte 15 000 km de cours d'eau, dont 2 300 km ouverts à la pêche, et 500 ha de plans d'eau. « Pouvoir pêcher est un atout touristique supplémentaire ».

Le partenariat visera donc à promouvoir cette activité, à proposer un guide et à encourager les établissements accueillant des touristes à être labellisés « hébergement pêche ». Pour obtenir ce label, diffé-

rents critères doivent être remplis : se situer à proximité d'un site de pêche, avec un local pour stocker le matériel, un frigo et un bac à viv. Pour l'heure, seuls cinq hébergements sont labellisés, deux gîtes et trois campings. La convention vise à les multiplier. Cela s'inscrit, selon

Philippe Chalopin, dans la volonté du département de proposer un tourisme « durable, familial et respectueux de l'environnement ».

## À SAVOIR Première fédération de France

Avec ses 35 000 adhérents, la Fédération de Maine-et-Loire de pêche et de protection du milieu aquatique est la plus importante de France. En 2019, le poids de la pêche était de 10,2 millions d'euros, principalement consacrés au matériel,

mais aussi aux transports, à la restauration, à la valeur du bénévolat. En Anjou, 19 % des pêcheurs ont moins de 14 ans, 25 % ont entre 15 et 34 ans, 26 % sont âgés de 35 à 54 ans et 30 % ont plus de 55 ans. Parmi eux, 93 % sont des hommes.



Bernard Merlin, président de la Fédération de pêche, et Philippe Chalopin, président d'Anjou Tourisme, ont signé une convention.

## Actions de développement du tourisme pêche

Les collaborations entre les services touristiques du département et notre Fédération ont été officialisées en 2021 par la signature d'une convention partenariale.

Cette étape « symbolique » montre qu'Anjou Tourisme est à l'écoute et souhaite développer la filière pêche.

Ainsi, grâce à la convention, nous sommes corédacteurs de la base de données touristiques afin de promouvoir les sites de pêche les plus accessibles.



Cette signature met aussi en avant le souhait de développer le réseau des hébergements axés sur l'accueil pêche.

Le Label est attribué par la Fédération Départementale de Pêche et l'Agence Départementale de Tourisme, à des hébergements ouverts à la location tels que chambres d'hôtes, hôtels, villages de vacances, campings, gîtes pour lesquels les propriétaires ou les exploitants en font la demande. Ces hébergements doivent répondre à certains critères.



Parmi les principaux critères, nous pouvons citer :

- La proximité avec des lieux de pêche présentant un intérêt certain pour la pêche ainsi qu'une bonne qualité environnementale
- 5 mois d'ouverture de sa location durant la période de pêche
- Une mise à disposition d'un local spécifique sécurisé (stockage matériel, séchage...), d'un point d'eau, et de moyens de conservation des appâts vivants (réfrigérateur et bac à vif).

L'hébergement sera visible sur les sites des fédérations départementales et nationale, et sur [www.anjoutourisme.com](http://www.anjoutourisme.com), ainsi que sur le site [www.generationpeche.com](http://www.generationpeche.com).

Le label est gratuit et valable pour une durée de 5 ans.

## Actions de développement du loisir pêche

Après les rencontres individuelles avec chacune de nos AAPPMA pour recenser les parcours, les techniques de pêche pratiquées, les aménagements halieutiques, etc., sur chaque territoire de pêche, nous sommes entrés dans la phase de rédaction d'états des lieux de l'offre halieutique dans notre département, ainsi que des freins et besoins en matière de développement de notre loisir. Viendra ensuite l'élaboration d'un programme d'actions par territoire, avec une logique de bassin versant, dans le but de satisfaire au mieux les attentes de nos pêcheurs.

L'élaboration de notre volet départemental a pris un peu de retard l'an dernier, car entre temps nous avons pris part à la conduite d'une enquête sur le poids économique de la pêche de loisir en Pays de Loire. Les données de cette enquête et les résultats correspondant spécifiquement à notre département ont été présentés lors de notre Assemblée Générale du 2 octobre 2021, et viendront alimenter les orientations de notre SDDL.



## Les actions de développement du loisir pêche et les travaux halieutiques

### Des aménagements en faveur de la pratique de la pêche.

Suite à la demande de l'AAPPMA auprès de la mairie de Cholet, pour une réfection de la cale de mise à l'eau de l'Étang des Noues, la mairie a effectué les travaux en octobre dernier en faisant réaliser une nouvelle rampe en béton. Les travaux ayant été réalisés en interne, ils ont finalement été entièrement financés par la mairie de Cholet.

Une autre cale de mise à l'eau, cette fois à Chambellay sur la Mayenne, a fait l'objet d'une réfection avec réparation du pied de la cale. Au-delà du conseil technique, les travaux réalisés et financés par le Département, n'ont pas nécessité de contribution financière de notre part.



Cale de Chambellay

A l'occasion des écourues sur la Mayenne, et en partenariat avec le Département (maitrise d'ouvrage), la commune et l'AAPPMA, nous avons procédé au réaménagement de la cale de mise à l'eau de la Jaille-Yvon au niveau de laquelle il n'y avait pas de zone de retournement et un parking inadéquat. Les travaux ont permis de refaire une cale en béton et un parking adéquat à proximité.



*Cale de La Jaille Yvon*

Profitant là aussi des écourues, la cale de mise à l'eau, non stabilisée, sur l'Oudon aux Port aux Anglais à Andigné, a été reprise et stabilisée avec une cale dorénavant en béton. Les travaux ont été réalisés en partenariat avec le Département (maitrise d'ouvrage), la commune et l'AAPPMA.

## **Parcours de pêche labellisé**

Sur le bassin de l'Evre au niveau de la commune de Montrevault, des aménagements ont été mis en place en 2020, sur le site du Hameau de l'Evre afin d'obtenir le label « parcours famille ». Ce nouveau parcours a été labellisé le 11 juin 2021 suite au passage du comité de labellisation sur site. A noter que ce parcours a été mis en valeur dans le cadre de l'épisode « J'irai pêcher chez vous » qui s'est déroulé chez nous en fin d'année.



*Panneau du nouveau parcours labellisé.*

## **Entretien de sites de pêche**

Comme chaque année, plusieurs AAPPMA ont réalisé des entretiens de ripisylve afin d'ouvrir ou d'entretenir des postes de pêche. Le coût des entretiens s'est élevé à 17 226,5 €.

Le montant des aides versées par la Fédération s'élève à 13 967,06 € en 2021. À noter que c'est un poste de dépenses qui va en augmentant d'années en années.

## **Conventions et divers**

Si en 2021, il apparaît que nous avons réalisé moins d'aménagements tels que des cales de mise à l'eau ou des pontons partagés par exemple, que les années précédentes. Pour autant, et au-delà des aspects purement budgétaires, nous avons beaucoup de projets en cours mais qui nécessitent du temps pour aboutir entre les différentes démarches administratives et les autorisations parfois longues à obtenir.

Aussi, au-delà de travaux d'aménagements, nous avons également travaillé à l'obtention de cession de droits de pêche via la signature de conventions sur différents sites du département, tels que les plans d'eau de Chemellier, de l'ancienne carrière des Youïs à Longué-Jumelles, ou encore de Sol de Loire à Montjean-sur-Loire.

Pour les Youïs, 23 postes de pêche ont été créés (abbattage, dessouchage et terrassement). Les travaux ont été réalisés entre novembre et décembre. Ces travaux ont été financés par la Fédération et l'AAPPMA Les Gaules du Lathan.

Des conventions ont été mis à jour également à Mouliherne dans le cadre de la création d'un second plan d'eau.

# Développement du Loisir Pêche

Pour Sol de Loire, la signature de la convention de cession de droit de pêche avec la Mairie de Montjean-sur-Loire en novembre 2021, a permis d'acter :

- La réalisation et le financement par la commune de l'ouverture de 21 postes de pêche (travaux d'abattage, de dessouchage et de talutage) sur les bords du plan d'eau ;
- La réalisation du panneau d'information site et d'une fiche de suivi de capture. Par la fédération et l'AAPPMA ;
- L'ouverture de la pêche le samedi 30 avril 2022.

**Bienvenue** au Sol de Loire (Montjean sur Loire)

Montjean sur Loire Anjou Val de Loire Plan d'eau classé en 2<sup>ème</sup> catégorie

Antenne valériane créée par l'Homme, le plan d'eau « Sol de Loire » est aujourd'hui, la propriété de Montjean-sur-Loire. Reconnu par la faune et la flore indigènes au milieu aquatique, ce lieu fait partie du site Natura 2000 Vallée de la Loire entre Les Portes de Ca et Noyon. Il est classé Espace Naturel Sensible (ENS) par le Département qui mène une politique de préservation et de valorisation du patrimoine naturel. Des recommandations particulières, règlementation du plan d'eau pour la pratique de la pêche ont été mises en place afin de préserver la biodiversité.

La gestion de la pêche a été confiée à l'Association Agréée pour la Pêche et pour la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) Montjean-sur-Loire.

D'une superficie de 22 hectares, la pêche n'est autorisée que sur une zone délimitée par des postes matérialisés. Il est possible de pratiquer différentes techniques de pêche (trot, carp, carnassiers, etc.). **L'aspect de la réglementation et des sites** de pêcheurs sont importants (en dépend la possibilité de la pratique de la pêche sur le site).

**Quels poissons ?**

- Gardon
- Rotengle
- Carpe
- Perche
- Brochet
- Sandre

**Le Sol de Loire attire d'autres espèces...**

- Canard colvert
- Régulus
- Martin-Pêcheur
- Fuligule
- Demotus

**Règlementation du plan d'eau**

- Être détenteur d'une carte de pêche auprès d'une Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.
- Plan d'eau soumis à la **réglementation générale de la pêche** (décret n° 2011-120).
- **Pêche autorisée uniquement du bord sur les postes de pêche matérialisés** (numérotés de 1 à 20).
- Pêche autorisée durant les périodes suivantes : du 1<sup>er</sup> janvier au dernier dimanche de janvier et du dernier samedi d'avril au 31 décembre (tous modes de pêche concernés).
- Utilisation raisonnée d'amorçages naturels uniquement (sauf fraix interdits).
- Pêche de nuit interdite.
- Pas d'introduction de poissons dans le plan d'eau.
- Fiche de capture à compléter et à donner à l'AAPPMA. Pour la récupérer, scanner le QR code.
- Ne pas abandonner de déchets sur place et ne pas faire du feu à partir de bois prélevé sur place.
- Ne pas réaliser d'aménagement.
- Ne pas défricher de nouveaux accès à l'eau, ne pas agrandir les postes de pêche existants et ne pas couper des branches.

**Fiche de capture**

Logo de l'AAPPMA et de la Mairie de Montjean-sur-Loire.

Panneau "Sol de Loire" à Montjean sur Loire

De la même façon, nous demeurons en veille sur tous les projets d'aménagements du territoire telles que les voies vertes au bord des cours d'eau (exemple de la voie verte de l'Oudon entre Segré et Lion d'Angers), afin de faire des propositions d'aménagements permettant de conserver l'accessibilité pour nos pêcheurs tout en limitant les conflits d'usages toujours plus divers et variés sur les rives des cours d'eau et plans d'eau.

Plusieurs dossiers ont été ouverts en 2021 et sont en cours comme par exemple :

- une cale de mise à l'eau et un poste sécurisé à Durtal
- une cale de mise à l'eau au Coudray-Macouard
- une cale de mise à l'eau à Denée
- un parcours famille à Tiercé
- un aménagement à Montreuil sur Loir

# Surveillance de la police de la pêche

Bernard MERLIN, référent Commission Garderie

Nous avons débuté l'année 2021 avec la formation de 11 candidats en tant que gardes pêche particuliers. A la suite de leurs formations et de la réalisation de leurs dossiers, ils ont intégré le réseau qui comporte aujourd'hui 49 gardes pêche particuliers. Bienvenue à eux !

Avec le renfort des gardes pêche particuliers, la Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a organisé tout au long de l'année des « actions » de police de la pêche afin de veiller à ce que la réglementation de la pêche en eau douce soit respectée. Voici quelques exemples d'actions :

## Printemps 2021 :

- Ouverture de la première catégorie (L'Hyrôme) : 170 pêcheurs contrôlés et 1 infraction relevée (Pêche d'un nombre de salmonidés supérieur à celui autorisé)
- Ouverture du Brochet (Boires et La Loire) : 75 pêcheurs de contrôlés et 1 infraction relevée (Pêche à la ligne dans une réserve de pêche)
- Ouverture du Sandre (Lac du Verdon/Ribou et étangs) : 131 pêcheurs de contrôlés et 0 infraction relevée

## Été 2021 :

- Surveillance de nuit (Le Loir) : 12 pêcheurs contrôlés et 8 infractions relevées (Pêche sans carte, Pêche pendant les heures d'interdiction,...)
- Surveillance des Réserves (La Mayenne) : 7 pêcheurs contrôlés et 7 infractions relevées (Pêche à la ligne dans une réserve de pêche)



## Automne/Hiver 2021 :

- Surveillance en bateau (La Maine, La Mayenne et La Sarthe) : 48 pêcheurs contrôlés et 2 infractions relevées (Pêche d'un poisson ne faisant pas la taille réglementaire et Pêche sans carte)
- Surveillance de nuit (La Loire) : 5 pêcheurs contrôlés et 5 infractions relevées (Pêche pendant les heures d'interdiction)

# Surveillance de la police de la pêche

## La surveillance effectuée par l'ensemble du réseau associatif et fédéral

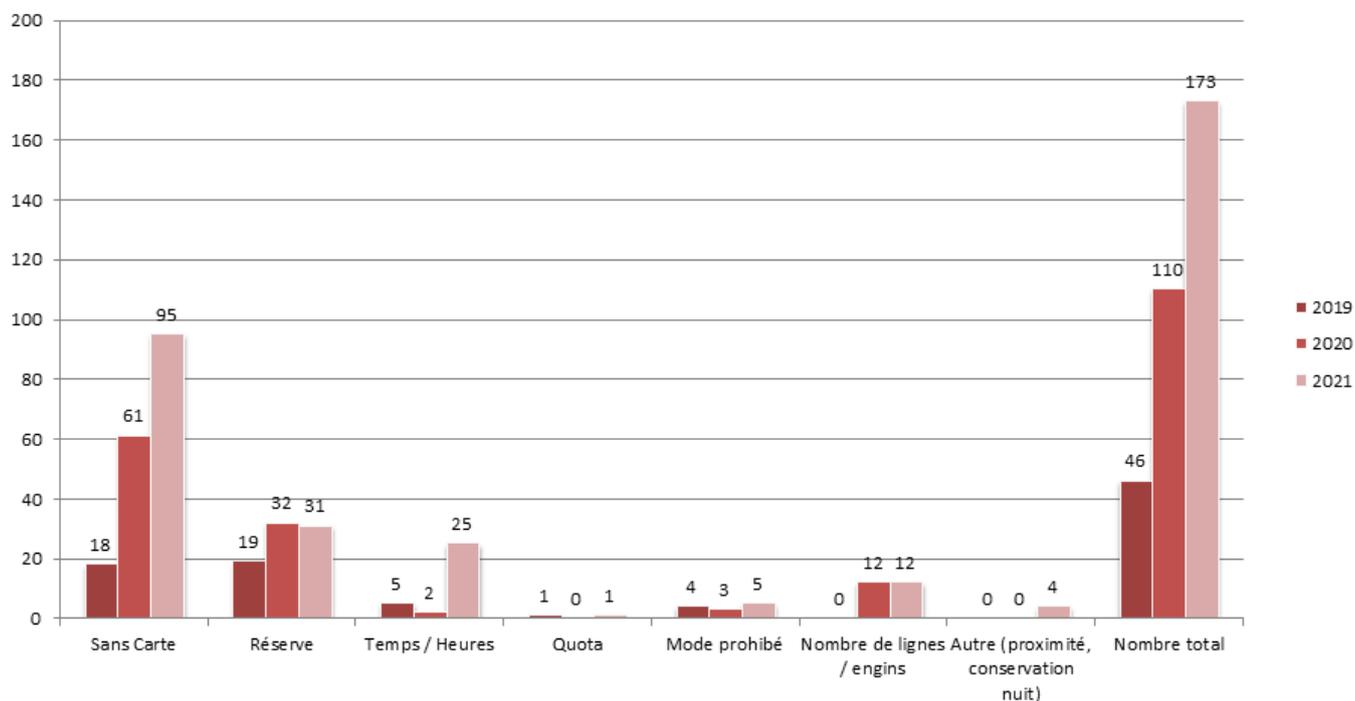
Année	Nombre de pêcheurs contrôlés	Nombre de kilomètres parcourus	Nombre d'avertissements remis	Nombre de procès-verbaux
2019	6 040	27 080	62	46
2020	5 977	31 628	94	110
2021	7 856	53 134	74	173

Ce bilan est toutefois partiel, car au moment de son élaboration, certaines fiches de tournées sont manquantes ou incomplètes.

## Les procédures d'infractions à la police de la pêche en eau douce

Le nombre de procédures est toujours en augmentation par rapport aux dernières années.

Les procès-verbaux établis par les agents compétents sont au nombre de 173, dont le détail figure sur le graphique ci-dessous :



La pêche sans carte reste l'infraction la plus fréquemment constatée. Cependant, certaines infractions comme « pêche pendant les heures d'interdiction » est en forte augmentation. Cette augmentation du relevé de cette infraction est liée au développement d'actions de surveillance avant et après les horaires légaux de pêche.

# Surveillance de la police de la pêche

## Nouveauté 2021 !

Vous êtes témoin d'une pollution ? d'un acte de braconnage ? ou autres ?

La Fédération du Maine et Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a mis en place un formulaire pour signaler les infractions à la police de la pêche ou qui portent atteinte au milieu aquatique.

Pour nous faire remonter, il vous suffit d'aller récupérer le lien sur notre site internet :

<https://www.fedepeche49.fr/pecher-en-maine-et-loire/police-de-la-peche/>

ATTENTION : Plus les informations seront précises sur le signalement que vous souhaitez faire remonter, plus elles seront exploitables.



# ÉLECTIONS DU NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION

## CONDITIONS DE VOTE

### LISTE DES CANDIDATS



Philippe BAUDOIN  
*Pêcheurs du Loir*



Bernard BOUTEILLER  
*Gardons de la Jaille*



Thomas DESRIEUX  
*Pêcheurs du Loir*



Felix DURAND  
*Chevaliers de la  
Moine*



Jérôme FLOT  
*Brochets de la Sarthe*



Marc GARNIER  
*Martins Pêcheurs  
Montreuillais*



André MARCHAND  
*Ablette Angevine*



Bernard MERLIN  
*Perche Trélazéenne*



Véronique ROBILLARD  
*Perche Trélazéenne*



Antonin ROBINEAU  
*Fervents de la Gaule*



Yves ROUVRAY  
*Scion Florentais*



Armel SALES  
*Roseau Saumurois*



Julien TERNUS  
*Boërs Durtalois*



Bernard VIGANT  
*Ablette Montjeannaise*



Marylise VINCENT  
*Brème Chalonnaise*

## COLLEGE ELECTORAL

Sont électeurs, les Présidents et Délégués élus par les Assemblées Générales d'Associations, dont les noms figurent sur la liste certifiée par le Préfet.

Ils devront obligatoirement présenter devant le bureau de vote :

- Leur carte de pêche 2022 ;
- Une pièce d'identité en l'absence de photo sur la carte de pêche ;
- Leur carte de délégué ;
- Eventuellement, le pouvoir du Président ou du Délégué empêché.

## RAPPEL DES CONDITIONS GENERALES DE SCRUTIN

Pour être valable, le bulletin de vote :

- Ne doit pas comporter plus de 15 noms ;
- Ne doit pas comporter le nom d'un candidat non déclaré officiellement ;
- Peut comporter des noms de candidats rayés ;
- Ne doit avoir ni mention, ni surcharge.

# PROFESSION DE FOI

## PROFESSION DE FOI

2022 - 2026

La Fédération de Maine et Loire de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique est chargée de par la loi de missions d'intérêt général, a le caractère d'établissement d'utilité publique, est agréée au titre de la protection de l'environnement et habilitée à siéger dans les instances locales consultatives.

### Qui sommes-nous ?

Nous sommes 15 candidats femmes et hommes solidaires pour composer le prochain Conseil d'Administration de la Fédération. Afin de prendre connaissance du fonctionnement interne de la Fédération, nous nous sommes rencontrés le samedi 05 février 2022 au siège de la Fédération, et avons décidé d'élaborer ensemble notre programme d'actions pour les 5 ans à venir.

Votre vote sera l'espoir d'une stabilité de notre structure.

De notre côté, nous nous engageons au cours de notre mandat à respecter les statuts et à permettre au plus grand nombre d'accéder à la pêche de loisir dans un milieu préservé, de qualité et poissonneux.

### Notre programme d'actions

#### Développer la pêche de loisir

- Développer les parcours de pêche et en faciliter l'accès
- Répondre à la demande des pêcheurs d'avoir des eaux poissonneuses
- Permettre la pratique à tous à des prix modérés
- Protéger le milieu et sensibiliser aux enjeux de la protection du milieu

#### Soutenir les AAPPMA et remobiliser le réseau

- Appuyer les AAPPMA dans la gestion de leurs activités
- Répondre à leurs attentes
- Promouvoir et soutenir les écoles de pêche
- Défendre les droits des pêcheurs
- Remobiliser le réseau

#### Ouvrir la pêche à la jeunesse

- Former les jeunes
- Développer l'éducation à la pêche et à la préservation de l'environnement

#### Défendre la pêche et la protection du milieu

- Développer le réseau
- Se faire connaître, reconnaître comme acteur principal dans la gestion des cours d'eau
- Renforcer le poids de la pêche et de la protection du milieu auprès des institutions

# PHOTOS 2021







